



**INSEE**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES

F I G A R O

SOURCE: A 1119 ANNEE: 97

BOITE N°: 4 DOC N°: 6731

## **ENQUETE "JEUNES ET CARRIERES"**

Enquête complémentaire à l'enquête Emploi 1997

## ***DICTIONNAIRE DES CODES***



**INSEE**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES

## **ENQUETE "JEUNES ET CARRIERES"**

Enquête complémentaire à l'enquête Emploi 1997

## ***DICTIONNAIRE DES CODES***

## SOMMAIRE

L'ENQUETE «JEUNES et CARRIERES».....	5
Pourquoi cette enquête ?.....	5
La distinction Jeunes / Carrières .....	5
Structure du questionnaire .....	6
Bilan de la collecte.....	6
Taux de non-réponse et pondération.....	7
Redressement des variables .....	7
VARIABLES GENERALES.....	9
VARIABLES COUPLES.....	13
CA : CALENDRIERS.....	15
ET : ETUDES ET FORMATION.....	27
MI : LE SERVICE NATIONAL FRANCAIS (pour tous et toutes).....	33
QG : APPROCHES DU MARCHE DU TRAVAIL.....	37
PE : PREMIER EMPLOI DE PLUS DE SIX MOIS .....	43
DA, DB, DC, DD : SITUATION EN 19xx.....	51
AE : EMPLOI ACTUEL.....	61
DE : POUR CEUX QUI RECHERCHENT UN EMPLOI ACTUELLEMENT .....	71
OP : OPINIONS.....	73
PA : VOTRE FAMILLE .....	77
EP : EVENEMENTS PARTICULIERS.....	89
FI : RELATIONS ET SITUATION FINANCIERES .....	95
RESSOURCES DES JEUNES ET PAUVRETE .....	103
INDEX ALPHABETIQUE DES VARIABLES .....	119

## **L'ENQUETE «JEUNES et CARRIERES»**

L'enquête «Jeunes et Carrières» s'adresse aux **personnes de 19 à 45 ans du tiers sortant** de l'enquête Emploi de mars 1997.

C'est la première enquête complémentaire qui bénéficie de la collecte assistée par ordinateur (**CAP**).

### **Pourquoi cette enquête ?**

Donner des éléments précis sur l'**itinéraire professionnel** des personnes (l'itinéraire d'insertion ou la carrière professionnelle selon le cas). Les événements professionnels (périodes d'études, changements d'emplois, inactivité) sont replacés **par rapport aux événements familiaux et changements résidentiels** dans les calendriers. L'enquête **permettra d'analyser les évolutions intervenues sur les dernières années**. Pour les jeunes, certaines questions ont déjà été posées en 1992.

Elle permettra des études **qui ne soient pas limitées par le choix des tranches d'âges** : les personnes de plus de trente ans qui ont terminé leurs études initiales depuis peu (moins de sept ans), se verront poser les modules relatifs à l'insertion professionnelle. Par ailleurs, les jeunes ayant terminé leurs études depuis plus de quatre ans répondront aux modules prévus pour l'étude des carrières.

La couverture d'une tranche d'âge étendue permet de **comparer des générations entre elles**.

L'interrogation **simultanée des deux conjoints** permet d'étudier les liens entre leurs deux trajectoires en fonction des caractéristiques du couple.

Une partie sur les **ressources financières des plus jeunes** vient combler un vide statistique et permet d'étudier leur autonomie matérielle.

Les questions sur les **attitudes face à l'emploi** permettront d'apporter quelques éléments sur la place du travail chez l'individu et d'étudier les conséquences des changements de situation professionnelle ou familiale sur la perception du travail.

### **Qui s'intéresse à ces questions ?**

Le questionnaire a été élaboré **avec des spécialistes d'horizons variés** (chercheurs, sociologues, économistes, statisticiens) ; notamment ceux du groupe constitué à l'occasion de l'enquête "Jeunes" de 1992. De nombreux organismes ont participé à cette élaboration : INSEE, INED, CEREQ, CNRS, Centre d'Etudes sur l'Emploi, le Ministère du Travail, le Ministère de l'Education, la Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes, l'Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres, des Universités, etc.

Cette démarche a déjà permis, par exemple, la rédaction de deux dossiers autour de l'enquête "Jeunes" de 1992 : "Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales", Economie et Statistique, n°283-284, août 1995, et "Les trajectoires des jeunes : distances et dépendances entre générations", Economie et Statistique, n° 304-305, juin 1997.

La construction collective et coordonnée du questionnaire permet d'avoir en vue une utilisation précise de tous les thèmes abordés.

### **La distinction Jeunes / Carrières**

Un nombre important de questions sont identiques à celle du questionnaire de l'enquête «Jeunes» de 1992 (calendrier, approches du marché du travail, etc.). Mais les jeunes auxquels s'adressent ces questions sont un peu différents. Il s'agit des personnes de moins de 30 ans (ceux nés entre 1968 et

1978), mais aussi des personnes ayant terminé leurs études depuis moins de sept ans ( $D \geq 1990$ ). Dans le fichier, elles sont repérées par la variable QJC, qui vaut QJ dans ces cas et QC sinon.

Pour les variables du calendrier, la distinction est différente : elle ne se base que sur l'âge, moins ou plus de 30 ans.

### **Structure du questionnaire**

Le questionnaire, très modulaire, est organisé ainsi :

**CA.** Calendriers : événements familiaux, résidentiels et professionnels depuis l'année des 16 ans

**ET.** Etudes et formation, détermination de la date D, fin des études initiales

**MI.** Service national

**QG.** Approches du marché du travail (QJC=QJ)

**PE.** Premier emploi de plus de 6 mois

**DA.** Situation à D+4 ans (QJC=QJ)

**DB.** Situation à D+7 ans

**DC.** Situation à D+14 ans

**DD.** Situation à D+21 ans

**AE.** Emploi actuel : complément de la partie A du questionnaire de l'enquête Emploi

**DE.** Recherche d'emploi : complément de la partie B si chômeur actuellement

**OP.** Opinions (QJC=QJ)

**PA.** La famille : questions complémentaires sur la famille d'origine, le couple et les enfants

**EP.** Evénements particuliers ayant pu influencer l'itinéraire de l'enquêté

**FI.** Liens financiers (QJC=QJ)

Ces modules servent à l'organisation des chapitres du dictionnaire des codes.

### **Bilan de la collecte**

L'enquête a été réalisée en mars 1997 dans la foulée de l'enquête Emploi.

Toutes les personnes nées entre janvier 1952 et décembre 1978 inclus (ayant de 19 à 45 ans au 31 décembre 1997), et faisant partie du tiers sortant de l'enquête Emploi de mars 1997 ont été interrogées. Elles devaient répondre elles-mêmes à l'enquête «Jeunes et Carrières», contrairement à l'enquête Emploi où une personne du ménage peut répondre pour les autres.

Pour limiter le temps d'enquête, dans les rares cas où plus de trois personnes d'un même ménage étaient interrogeables, on a limité à trois le nombre d'interrogations dans un même ménage.

Le questionnaire, varié, a été en général bien perçu par les enquêtés qui ont accepté volontiers de décrire les principales étapes de leur vie professionnelle et familiale.

L'enquête Emploi et l'enquête «Jeunes et Carrières» ont été faites sous CAPI (questionnaires sous micro-ordinateur portable). Par contre, les calendriers étaient sur papier.

La collecte s'est déroulée de manière satisfaisante, mais deux problèmes ont été constatés :

- une durée d'interrogation un peu longue : en moyenne, elle était de 30 min., mais cela pouvait représenter jusqu'à 1h30 par ménage (EE + 2 enquêtes complémentaires) ;
- des calendriers compliqués à remplir : en particulier il y a eu beaucoup de confusion entre les deux types de remplissage.

Globalement, on dispose d'un fichier de répondants de 20 770 individus (8373 «jeunes» et 12397 «carrières»).

L'ensemble des personnes du ménage ayant été interrogé, on peut reconstituer 9260 ménages complets (ménage dont la personne de référence est née entre 1952 et 1978), où la personne de référence et éventuellement son conjoint ont répondu à l'enquête. Cela permettra d'étudier les trajectoires de 5681 couples.

### **Taux de non-réponse et pondération**

Le taux de non-réponse est du même ordre de grandeur que les enquêtes complémentaires des années précédentes (7%), alors que le nombre de personnes à interroger par ménage (jusqu'à trois) aurait pu faire craindre un taux plus élevé.

Les non réponses sont plus nombreuses chez les hommes (10%) et chez les jeunes (autour de 10% pour les 19-21 ans) : cela est principalement dû aux personnes n'habitant pas régulièrement dans le logement mais qui y sont rattachées (militaires du contingent, étudiants en cité U., ...). Par contre, le taux de non réponse est le même pour les chômeurs et les actifs occupés.

A la différence d'autres enquêtes, on connaît très bien ces non-répondants. Les variables qui les caractérisent le mieux sont le sexe, l'âge, l'activité (au sens du recensement) et la tranche d'unité urbaine. La pondération a donc été déterminée en calant le fichier sur ces marges.

Une autre pondération a été calculée pour les couples. On a considéré qu'un ménage était répondant :

1. si la personne de référence était née entre 1952 et 1978 et était répondant à EJC et si,
2. soit elle n'avait pas de conjoint,  
soit son conjoint était né entre 1952 et 1978 et était répondant à EJC,  
soit son conjoint était né avant 1952 ou après 1978.

Le taux de non réponse est de 8,5% pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 19 à 45 ans. Ce taux est bien évidemment plus élevé pour les couples (le risque qu'un des deux conjoint ne réponde pas est plus grand). Il augmente avec l'âge de la personne de référence : les actifs occupés, et particulièrement les cadres, sont souvent difficiles à joindre directement dans le logement.

Les variables qui expliquent le mieux la non réponse des ménages sont les mêmes que pour la non réponse individuelle et ne concernent que la situation professionnelle et l'âge de la personne de référence. La pondération des couples est identique pour les deux conjoints.

### **Redressement des variables**

Les principales difficultés rencontrées concernent les calendriers : il y a eu de nombreuses erreurs de remplissage par les enquêteurs (erreurs de lignes, remplissages incomplets...), auxquelles il faut ajouter les erreurs de saisie. Nous avons donc essayé de redresser certaines erreurs manifestes, mais

il en reste encore beaucoup : l'exploitation de cette partie de l'enquête devra être faite avec beaucoup de précautions. Toutefois, ce genre de problèmes était déjà présent lors de l'enquête «Jeunes» de 1992 et cela n'a pas empêché de faire des travaux très intéressants sur le calendrier !!

Le redressement a consisté à vérifier la cohérence entre les calendriers et le reste du questionnaire pour quelques variables qui nous ont semblé les plus importantes :

- le nombre d'enfants
- la situation actuelle de vie en couple
- les premiers logements indépendants pour les jeunes
- la situation professionnelle actuelle et aux différentes dates DA, DB, DC et DD.

Dans quelques cas, il a été impossible de redresser par manque d'information.

Par contre, les situations d'études et les déménagements n'ont pas été redressés.

Un effort important a été effectué afin de simplifier les très nombreux filtres de l'enquête. En effet, de nombreux filtres indiqués sur le questionnaire papier avaient pour objet de ne pas poser les mêmes questions aux enquêtés, par exemple de ne pas poser les questions sur la situation professionnelle une année donnée si cette année coïncidait avec le début du premier emploi, ou bien de ne pas poser de questions sur la situation des parents quand ceux-ci étaient présents dans le ménage. Dans le fichier, ce type de filtre a été supprimé.

## VARIABLES GENERALES

**AIRE : Numéro d'aire**

Numéro d'aire sur 9 positions (Les deux premiers chiffres représentant la région de résidence)

**IMLOC : Identifiant du logement**

Numéro du logement sur 5 positions

**NOI : Numéro individuel des personnes**

01 à 15 : Numéro individuel de la personne dans le logement

**NAIA : Année de naissance**

1952 à 1978 : Année de naissance

**NNAIA : Année de naissance (à l'enquête Emploi)**

1952 à 1978 : Année de naissance à l'enquête Emploi

**NAIM : Mois de naissance**

01 à 12 : Mois de naissance

**S : Sexe**

1 : Masculin  
2 : Féminin

**NS : Sexe (à l'enquête Emploi)**

1 : Masculin  
2 : Féminin

**TA : Activité professionnelle**

1 : A une activité professionnelle  
2 : N'a pas d'activité professionnelle

**TP : Temps complet ou temps partiel**

: Sans objet : TA=2  
1 : A temps complet  
2 : A temps partiel

**TB : Recherche d'emploi**

1 : Recherche un emploi  
2 : Ne recherche pas d'emploi

**ET : En cours de formation ou d'études**

1 : Est en cours de formation ou d'études  
2 : N'est pas en cours de formation ou d'études

**COHAB : Vie en couple**

1 : Vit en couple  
2 : Ne vit pas en couple

**NCOHAB : Vie en couple (code redressé)**

1 : Vit en couple  
2 : Ne vit pas en couple

**VNOI : Numéro individuel du conjoint**

: Sans objet : Ncohab=2  
00 à 15 : Numéro individuel du conjoint

**NAIACJ : Année de naissance du conjoint**

: Sans objet : Cohab=2  
1921 à 1979 : Année de naissance du conjoint

### **FPAR : L'enquêté vit-il chez ses parents ?**

1 : L'enquêté vit chez ses parents  
2 : L'enquêté ne vit pas chez ses parents

Normalement, soit PPNOI, soit PMNOI ou les deux sont remplis dans le cas FPAR=1. En fait, après vérification des numéros individuels des parents, il s'avère que dans quelques cas, on ne trouve ni père, ni mère dans le logement. Le code FPAR n'a pas été redressé afin de respecter les filtres.

### **PPNOI : Numéro individuel du père de l'enquêté**

01 à 09 : Numéro individuel du père de l'enquêté

### **PMNOI : Numéro individuel de la mère de l'enquêté**

01 à 10 : Numéro individuel de la mère de l'enquêté

### **QJC : Parties spécifiques "jeunes" du questionnaire par lesquelles l'enquêté passe ou non**

QJ : L'enquêté passe sur les questions spécifiques aux jeunes (Naia $\geq$ 1968 ou D $\geq$ 1990)  
QC : L'enquêté ne passe pas sur les questions spécifiques aux jeunes (Naia $\leq$ 1967 et D $\leq$ 1989)

### **EXTREJC : Pondération individuelle**

Variable numérique

### **ECCOND : Conditions de l'entrevue**

: Non renseigné  
1 : La personne qui a répondu était seule  
2 : Présence du conjoint  
3 : Présence du père ou de la mère  
4 : Présence d'une autre personne  
5 : Présence de plusieurs personnes

## VARIABLES COUPLES

Le champ "couples" est défini par les ménages dont la personne de référence est née entre 1952 et 1978, qui a répondu à l'enquête "Jeunes et Carrières" ainsi que son éventuel conjoint.

Pour ne pas éliminer des ménages dans lesquels la femme est plus âgée que l'homme, sont également inclus dans le champ les conjoints nés avant 1952 (208 ménages) qui par définition n'ont pas répondu à l'enquête. Pour obtenir les informations sur ces personnes, il faut apparier avec l'enquête Emploi, sur AIRE, IMLOC (identifiant du ménage) et VNOI.

Voir aussi page 105, pour les ressources des ménages jeunes complets.

### REPCPL : Champ couples

<p>: Sans objet : Hors du champ "couples" 10 : Personne de référence dont le conjoint est hors champ 11 : Personne de référence dont le conjoint est répondant à l'enquête "Jeunes et Carrières" 12 : Personne de référence sans conjoint 21 : Conjoint de la personne de référence</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### EXTRCPL : Coefficient de pondération du couple

<p>: Sans objet : Repcpl=blanc Variable numérique</p>
-----------------------------------------------------------

## CA : CALENDRIERS

Le but de ces calendriers est de mettre en relation les événements familiaux et les changements de résidence avec les différentes situations qu'a connues la personne sur le marché du travail.

Ces calendriers ont été présentés sur papier pour deux raisons :

- d'une part, il n'a pas été possible de les présenter de façon ergonomique sur CAPI,

- d'autre part, les tests ont montré qu'il est très utile pour l'enquêteur de les garder sous les yeux pendant toute l'interview, car ils aident ensuite à la cohérence du questionnaire et à la mémoire de l'enquêté : lorsqu'on fait référence à une date, l'enquêteur peut situer à l'aide du calendrier la période de vie à laquelle l'enquêté doit se référer, par rapport aux divers événements qui l'ont affecté.

Le calendrier est différent selon l'âge de la personne : pour les moins de 30 ans, il s'agit du calendrier «Jeunes» (calendrier de couleur) (personnes nées entre 1968 et 1978), pour les 30 ans et plus, il s'agit du calendrier «Carrières».

Certaines rubriques sont communes et doivent être remplies de la même façon dans les deux calendriers (événements familiaux, déménagements, département de résidence..). Par contre, les rubriques relatives à la situation de la personne vis-à-vis des études et de l'activité sont différentes : plus précises chez les jeunes où l'on repère **chaque année** la situation majoritaire, elles visent, pour les plus âgés, à repérer **les périodes** longues importantes (plus de 6 mois) et les changements d'employeurs.

**Ces calendriers ne sont remplis qu'à partir de l'année des 16 ans** (âge atteint au 31 décembre).

Les situations familiales et professionnelles ont été, dans la mesure du possible, redressées à l'aide des autres variables du questionnaire (cf. page 7).

### MCPLxx : Mise en couple

(Construit à partir de CJ11 et CC11, code redressé)

Il s'agit de l'année où la personne a commencé à habiter avec un conjoint.

XX = 68 à 97

1 : Mise en couple, l'année XX

### NBMCPL : Nombre de mise en couple

0 à 7 : Nombre de fois où l'enquêté s'est mis en couple

### MARlxx : Mariage

(Construit à partir de CJ12 et CC12, code redressé)

XX = 68 à 97

1 : Mariage, l'année XX

### NBMARI : Nombre de mariages

**NBMARI : Nombre de mariages**

0 à 4 : Nombre de fois où l'enquêté s'est marié

**SEPAxx : Séparation**

(Construit à partir de CJ13 et CC13, code redressé)

Séparation : l'année où la personne s'est physiquement séparée de son conjoint (indépendamment d'un divorce éventuel).

XX = 68 à 97

1 : Séparation, l'année XX

**NBSEPA : Nombre de séparations**

0 à 5 : Nombre de fois où l'enquêté s'est séparé du conjoint

**ENFAxx : Années de naissance des enfants**

(Construit à partir de CJ21 et CC21, code redressé)

XX = 68 à 97

1 : Naissance des enfants, l'année XX

**NBENFA : Nombre d'enfants**

Cette variable est le nombre d'enfants repérés sur le calendrier : elle est donc différente de Venf1.

0 à 12 : Nombre d'enfants

Si un des événements décrits ci-dessus s'est produit avant 16 ans, l'année des 16 ans aura été cochée.

**CLOGxx : Calendrier «carrières» : Année du premier logement indépendant**

(Construit à partir de CC31, code redressé)

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Premier logement indépendant, l'année XX

**DPAYxx : Déménagements en changeant de pays**

(Construit à partir de CJ41 et CC41)

On ne repère que les déménagements, y compris les changements liés au départ au service national (et retour éventuellement) et les départs en internat (et retour éventuellement).

XX = 68 à 97

1 : Déménagements en changeant de pays, l'année XX

**DDEPxx : Déménagements en changeant de département**

(Construit à partir de CJ42 et CC42)

XX = 68 à 97

1 : Déménagements en changeant de département, l'année XX

**DCOMxx : Déménagements en changeant de commune dans le département**

(Construit à partir de CJ43 et CC43)

XX = 68 à 97

1 : Déménagements en changeant de commune, l'année XX

**DSANxx : Déménagements sans changer de commune**

(Construit à partir de CJ44 et CC44)

XX = 68 à 97

1 : Déménagements sans changer de commune, l'année XX

**CALENDRIER CARRIERES :****PERIODES D'ETUDES, FORMATIONS, SERVICE NATIONAL****PERIODES D'EMPLOI, DE CHOMAGE OU D'INACTIVITE**

On ne repérera que les périodes de plus de 6 mois consécutifs, en indiquant l'année du début et celle de fin de ces périodes.

On distingue les périodes de chômage continu de plus de 6 mois (CCHOXX) des périodes d'emplois courts en alternance avec du chômage (CPREXX).

**CETUxx : Calendrier «carrières» : Périodes d'études**

(Construit à partir de CC51. Code non redressé. Il existe des cas où l'enquêteur n'a noté que le début et la fin de la période mais pas les années intermédiaires).

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquête était élève, étudiant (rémunéré ou non)

**CAPPxx : Calendrier «carrières» : Périodes d'apprentissage**

(Construit à partir de CC52. Code non redressé).

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquêté était en apprentissage

**CSNAxx : Calendrier «carrières» : Service national**

(Construit à partir de CC53. Code non redressé).

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquêté était au service national

**CFCExx : Calendrier «carrières» : En formation continue ou reprise d'études**

(Construit à partir de CC54. Code non redressé).

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquêté était en formation continue ou en reprise d'études

**CCHOxx : Calendrier «carrières» : Au chômage avec recherche d'emploi, de manière continue**

(Construit à partir de CC61. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes)

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquêté était au chômage avec recherche d'emploi, de manière continue

**CPRExx : Calendrier «carrières» : En emplois courts alternant avec des périodes sans emploi**

(Construit à partir de CC62. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquêté était en emplois courts alternant avec des périodes sans emploi

**CEM1xx : Calendrier «carrières» : En emplois de plus de six mois**

(Construit à partir de CC63. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquêté était en emploi continu de plus de 6 mois

**CEM2xx : Calendrier «carrières» : En emplois de plus de six mois**

(Construit à partir de CC 64. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Les changements d'employeurs se repèrent par une alternance de remplissage des variables CEM1XX et CEM2XX.

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquêté était en emploi continu de plus de 6 mois (avec changement d'employeur)

**CINAxX : Calendrier «carrières» : Autre situation : inactif, femme ou homme au foyer**

(Construit à partir de CC65. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les plus de 30 ans : 1952<=Naia<=1967

XX = 68 à 97

1 : Années où l'enquêté était dans une autre situation : inactif, femme ou homme au foyer...

## CALENDRIER JEUNES : Logement

### JPARxx : Calendrier «jeunes» : Logement chez les parents

(Construit à partir de CJ31. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté habitait chez ses parents (ou ses beaux-parents)

### JFAMxx : Calendrier «jeunes» : Logement payé par les parents ou mis à disposition par la famille

(Construit à partir de CJ32. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté habitait dans un logement payé par ses parents ou mis à disposition par sa famille

### JVOUxx : Calendrier «jeunes» : Logement payé par l'enquêté ou mis à disposition par l'employeur

(Construit à partir de CJ33. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté habitait dans un logement payé par lui ou mis à disposition par l'employeur

### JINTxx : Calendrier «jeunes» : Internat ou caserne

(Construit à partir de CJ34. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté habitait en internat ou caserne

**SITUATION PRINCIPALE DANS L'ANNEE**  
**SITUATION SECONDAIRE DANS L'ANNEE**

Par «**situation principale**» on entend la plus longue ou celle qui a occupé le **plus de temps dans l'année** (en cumulant éventuellement des périodes différentes). Dans le cas où la personne a été dans deux situations différentes pendant 6 mois chacune, on indique la dernière situation. Dans le cas où la personne n'a connu que des périodes courtes, on indiquera la situation qui, par cumul des périodes aura été la plus fréquente.

Pour les **études et formations**, on distinguera les études ou formations non rémunérées (PETU ou SETU) de l'apprentissage sous contrat (PAPP ou SAPP), des formations rémunérées ou en alternance ou autres emplois aidés (PSTG ou SSTG).

Les différentes **situations de travail** sont classées selon le statut et l'intensité de l'emploi. On distingue : les personnes à leur compte et les aides familiaux (PAID ou SAID), les contrats à durée déterminée (autres que les contrats d'aide à l'emploi, PCDD), missions d'intérim ou travaux saisonniers (PINT), et les emplois à durée non limitée (CDI, titulaires de la fonction publique..) selon qu'ils sont à temps complet (PCTC) ou à temps partiel (PCTP).

Dans le cas où la personne n'était, cette année là, **ni étudiante, ni au travail**, on précisera si elle recherchait activement un emploi (PCHO) ou non (PINA).

Dans le cas où le jeune a connu **plusieurs situations différentes** la même année (successivement ou en parallèle), on peut, après avoir identifié la situation principale, cocher, cette année là, **une situation secondaire** (d'au moins 3 mois).

**PETUxx : Calendrier «jeunes» : Elève, étudiant, stagiaire non rémunéré**

(Construit à partir de CJ51. Code non redressé).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était élève, étudiant, stagiaire non rémunéré

**PAPPxx : Calendrier «jeunes» : En apprentissage**

(Construit à partir de CJ52. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était en apprentissage

**PSTGxx : Calendrier «jeunes» : Stagiaire de la formation professionnelle, contrat d'aide à l'emploi ou élève étudiant rémunéré**

(Construit à partir de CJ53. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était stagiaire de la formation professionnelle, en contrat d'aide à l'emploi ou élève étudiant rémunéré

**PSNAxx : Calendrier «jeunes» : Service national**

(Construit à partir de CJ54. Code non redressé).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était au service national

**PCHOxx : Calendrier «jeunes» : Au chômage avec recherche d'emploi**

(Construit à partir de CJ55. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était au chômage avec recherche d'emploi

**PAIDxx : Calendrier «jeunes» : Aide-familial ou indépendant**

(Construit à partir de CJ56. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté aidait un membre de sa famille dans son travail ou était indépendant

**PCDDxx : Calendrier «jeunes» : Contrat à durée déterminée, mission d'intérim, travail saisonnier**

(Construit à partir de CJ57. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était à contrat à durée déterminée, en mission d'intérim ou avait un travail saisonnier

**PCTCxx : Calendrier «jeunes» : Salarié pour une durée non limitée à temps complet**

(Construit à partir de CJ58. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était salarié pour une durée non limitée, à temps complet

**PCTPxx : Calendrier «jeunes» : Salarié pour une durée non limitée à temps partiel**  
(Construit à partir de CJ59. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).  
Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97  
1 : Années où l'enquêté était salarié pour une durée non limitée, à temps partiel

**PINAx : Calendrier «jeunes» : Autre situation : inactif, femme ou homme au foyer**  
(Construit à partir de CJ50. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).  
Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97  
1 : Années où l'enquêté était dans une autre situation : inactif, femme ou homme au foyer...

**SETUxx : Calendrier «jeunes» : Elève, étudiant, stagiaire non rémunéré (autre situation)**  
(Construit à partir de CJ61. Code non redressé).  
Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97  
1 : Années où l'enquêté était élève, étudiant, stagiaire non rémunéré

**SAPPxx : Calendrier «jeunes» : En apprentissage (autre situation)**  
(Construit à partir de CJ62. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).  
Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97  
1 : Années où l'enquêté en apprentissage

**SSTGxx : Calendrier «jeunes» : Stagiaire de la formation professionnelle, contrat d'aide à l'emploi ou élève étudiant rémunéré (autre situation)**  
(Construit à partir de CJ63. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).  
Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97  
1 : Années où l'enquêté était stagiaire de la formation professionnelle, en contrat d'aide à l'emploi ou élève étudiant rémunéré

**SSNAxx : Calendrier «jeunes» : Service national (autre situation)**

(Construit à partir de CJ64. Code non redressé).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était au service national

**SCHOxx : Calendrier «jeunes» : Au chômage avec recherche d'emploi (autre situation)**

(Construit à partir de CJ65. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était au chômage avec recherche d'emploi

**SAIDxx : Calendrier «jeunes» : Aide-familial ou indépendant (autre situation)**

(Construit à partir de CJ66. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté aidait un membre de sa famille dans son travail ou était indépendant

**SCDDxx : Calendrier «jeunes» : Contrat à durée déterminée, mission d'intérim, travail saisonnier (autre situation)**

(Construit à partir de CJ67. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était à contrat à durée déterminée, en mission d'intérim ou avait un travail saisonnier

**SCTCxx : Calendrier «jeunes» : Salarié pour une durée non limitée à temps complet (autre situation)**

(Construit à partir de CJ68. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était salarié pour une durée non limitée, à temps complet

**SCTPxx : Calendrier «jeunes» : Salarié pour une durée non limitée à temps partiel (autre situation)**

(Construit à partir de CJ69. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était salarié pour une durée non limitée, à temps partiel

**SINAxX : Calendrier «jeunes» : Autre situation : inactif, femme ou homme au foyer**

(Construit à partir de CJ50. Code redressé mais il subsiste des cas où il était impossible de reconstituer ces périodes).

Uniquement pour les moins de 30 ans : 1968<=Naia<=1978

XX = 84 à 97

1 : Années où l'enquêté était dans une autre situation : inactif, femme ou homme au foyer...

**EVENCAL : Année d'un autre événement important noté par l'enquêteur**

Dans le cas où un autre événement particulièrement marquant s'est produit et revêt un caractère très important pour la personne alors qu'il n'entre pas dans les catégories énoncées ci-dessus.

: Non renseigné

55 à 97 : Année où l'enquêté a déclaré un autre événement important

## **ET : ETUDES ET FORMATION**

Cette rubrique est posée à tous et sert à calculer précisément une **date de fin d'études initiales** (date D) qui tient compte précisément des périodes de service national et d'apprentissage quand elles succèdent ou sont incluses dans les périodes d'études. Cette date est un indicateur de début possible sur le marché du travail et conditionne l'ouverture de certaines des rubriques suivantes (par exemple, la situation à D+4, D+7, D+14, D+21 s'il y a lieu).

### **ETU1 : Interruption d'études de plus d'un an**

Si la personne n'est jamais allée à l'école, aucune autre question n'est posée dans cette rubrique.

On recherche ici la première interruption de plus d'un an des études au collège, lycée, université, ou école supérieure (**avant apprentissage** s'il y a lieu).

1 : Oui 2 : Non 3 : N'a jamais été à l'école
----------------------------------------------------

### **ETD1-ETM1 : Année et mois de l'interruption d'études**

Demandé lorsque les études ont été interrompues pendant plus d'un an.

<b>ETD1</b> : Sans objet (Etu1≠1) 4 chiffres : Année de l'interruption d'études
<b>ETM1</b> : Sans objet (Etu1≠1) ou Non renseigné 01 à 12 : Janvier à décembre

### **ETD2-ETM2 : Année et mois de fin des études scolaires ou universitaires**

Demandé lorsque les études n'ont jamais été interrompues pendant plus d'un an.

<b>ETD2</b> : Sans objet (Etu1≠2) 0 : En cours d'études initiales 4 chiffres : Année de l'interruption d'études
<b>ETM2</b> : Sans objet (Etu1≠2) ou Non renseigné 01 à 12 : Janvier à décembre

## **ETU2 : Situation après la première interruption ou la fin des études**

- : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0)
- 1 : A fait son service national
- 2 : A été en apprentissage
- 3 : A entrepris une autre formation en alternance école/entreprise (CA, CQ...)
- 4 : A fait un stage ou contrat aidé (CES...)
- 5 : A pris un autre type d'emploi
- 6 : A cherché un emploi
- 7 : A été en congé de maternité
- 8 : A connu une période d'inactivité (sans emploi, ni recherche d'emploi)

## **ETD3-ETM3 : Année et mois de fin du service national**

Demandé lorsque le service national a suivi l'interruption ou la fin des études.  
Si la personne est actuellement au service national (code 0 à Etd3), aucune autre question n'est posée dans cette rubrique.

### **ETD3**

- : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0 ou Etu2≠1)
- 0 : Service national en cours
- 4 chiffres : Année de fin du service national

### **ETM3**

- : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0 ou Etu2≠1) ou Non renseigné
- 01 à 12 : Janvier à décembre

## **ETD4-ETM4 : Année et mois de fin de la période d'apprentissage**

Demandé lorsque l'apprentissage a suivi l'interruption ou la fin des études.  
Si la personne est actuellement en apprentissage (code 0 à Etd4), aucune autre question n'est posée dans cette rubrique.

### **ETD4**

- : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0 ou Etu2≠2)
- 0 : Apprentissage en cours
- 4 chiffres : Année de fin de l'apprentissage

### **ETM4**

- : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0 ou Etu2≠2) ou Non renseigné
- 01 à 12 : Janvier à décembre

### ETU3 : Situation après la fin du service national

Demandé lorsque le service national a suivi l'interruption ou la fin des études.

- : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0 ou Etu2 ≠1 ou Etd3=0)
- 1 : A repris ses études (lycée, école, université)
- 2 : A été en apprentissage
- 3 : A entrepris une autre formation en alternance école/entreprise (CA, CQ...)
- 4 : A fait un stage ou contrat aidé (CES...)
- 5 : A pris un autre type d'emploi
- 6 : A cherché un emploi
- 7 : A été en congé de maternité
- 8 : A connu une période d'inactivité (sans emploi ni recherche d'emploi)

### ETU4 : Situation après la fin de la période d'apprentissage

Demandé lorsque l'apprentissage a suivi l'interruption ou la fin des études.

- : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0 ou Etu2≠2 ou Etd3=0 ou Etd4=0)
- 1 : A repris ses études (lycée, école, université)
- 2 : A fait son service national
- 3 : A entrepris une autre formation en alternance école/entreprise (CA, CQ...)
- 4 : A fait un stage ou contrat aidé (CES...)
- 5 : A pris un autre type d'emploi
- 6 : A cherché un emploi
- 7 : A été en congé de maternité
- 8 : A connu une période d'inactivité (sans emploi ni recherche d'emploi)

### ETD5-ETM5 : Année et mois de fin de la période de reprise d'études, d'apprentissage ou de service national

Si la personne est actuellement en cours d'études, d'apprentissage ou de service national (code 0 à Etd5), aucune autre question n'est posée dans cette rubrique.

- ETD5**
  - : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0 ou Etd3=0 ou Etd4=0 ou (Etu3≠1,2 et Etu4≠1,2))
  - 0 : En cours d'études (si Etu3=1 ou Etu4=1)
  - 0 : En cours d'apprentissage (si Etu3=2)
  - 0 : En cours de service national (si Etu4=2)
  - 4 chiffres : Année de fin de la période d'études (si Etu3=1 ou Etu4=1) ou d'apprentissage (si Etu3=2) ou de service national (si Etu4=2)
- ETM5**
  - : Sans objet (Etu1=3 ou Etd2=0 ou Etd3=0 ou Etd4=0 ou (Etu3≠1,2 et Etu4≠1,2)) ou Non renseigné
  - 01 à 12 : Janvier à décembre

## D : Date de fin d'études

4 chiffres : Année des 16 ans si  $Etu1=3$  ou si  $\max(Etd1, Etd2, Etd3, Etd4, Etd5) < Naia + 16$   
Sinon :  
D =  $\max(Etd1, Etd2, Etd3, Etd4, Etd5)$  ou  
D = 2000 si ( $Etd1=0$  ou  $Etd2=0$  ou  $Etd3=0$  ou  $Etd4=0$  ou  $Etd5=0$ )

Les effectifs des sortants du système éducatif sont trop faibles pour l'année 1995, et dans une moindre mesure 1996, particulièrement pour les bas niveaux de diplôme. Cela provient d'un problème général de repérage dans l'enquête Emploi des jeunes sortis depuis peu de formation. Il convient donc d'être prudent dans l'exploitation des cohortes de sortants les plus récentes. Pour les cohortes plus anciennes, les données ne posent aucun problème.

## ETDIP : Diplôme et spécialité au moment de la fin des études initiales

: Sans objet ( $Etu1=3$  ou  $D=2000$ )  
Libellés en clair

## EDEPUI : Reprise d'études depuis la fin des études initiales

Il s'agit de reprise d'études ou de stage de formation d'au moins trois mois

: Sans objet ( $Etu1=3$  ou  $D=2000$ )  
1 : Oui  
2 : Non

## EREP1 : Reprise d'études sous forme de stage d'insertion ou reconversion

Y compris les stages en alternance (apprentissage, contrat de qualification)

: Sans objet ( $Etu1=3$  ou  $D=2000$  ou  $Edepui \neq 1$ )  
1 : Oui  
2 : Non

## EREP2 : Reprise d'études sous forme de formation continue payée par l'entreprise

: Sans objet ( $Etu1=3$  ou  $D=2000$  ou  $Edepui \neq 1$ )  
1 : Oui  
2 : Non

## EREP3 : Reprise d'études sous forme d'études scolaires ou universitaires

Y compris congé individuel de formation

: Sans objet ( $Etu1=3$  ou  $D=2000$  ou  $Edepui \neq 1$ )  
1 : Oui  
2 : Non

#### **EREP4 : Apport des reprises d'études par rapport aux études initiales**

- : Sans objet (Etu1=3 ou D=2000 ou Edepui≠1)
- 1 : Prolonger ses études initiales en restant dans la même spécialité
- 2 : Diversifier ses domaines d'études en accédant à une ou des spécialités différentes
- 3 : Les deux (diversifier et prolonger dans la même spécialité)
- 4 : Rien de tout cela

#### **EENCOR : Souhait de reprendre ou non des études**

Demandé lorsque la personne n'est pas actuellement en études.

- : Sans objet (Etu1=3 ou D=2000 ou ET=1) ou Non renseigné
- 1 : Oui, dès que possible
- 2 : Oui, plus tard
- 3 : Non
- 4 : Peut-être un jour, si possible
- 9 : Ne sait pas

## **MI : LE SERVICE NATIONAL FRANCAIS (pour tous et toutes)**

### **MFILTRE : Situation vis-à-vis du service national français**

Pour ceux ou celles qui n'ont pas d'obligation à remplir vis-à-vis du service national français (non assujetti car étranger ou femme), c'est l'occasion de redemander la nationalité à la question suivante.

Tous les autres sont nécessairement français(es).

Pour ceux qui y sont astreints mais n'ont pas fait leur service national, la question M3SITU complète l'information.

Ceux et celles qui sont en cours de service national ne répondent pas aux questions suivantes de cette rubrique.

Tous ceux et celles qui ont effectué un service, quel qu'il soit, répondent à toutes les questions.

- |                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------|
| 1 : Non assujetti car étranger ou femme                         |
| 2 : N'a pas effectué son service national                       |
| 3 : A effectué son service national (y compris comme objecteur) |
| 4 : Service en cours actuellement                               |

### **M2N : Nationalité**

Demandée uniquement pour les personnes non assujetties (étrangers ou femmes).

- |                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| : Sans objet (Mfiltre=1)                                                                                                                                              |
| 0 : Français                                                                                                                                                          |
| 0.1 : Français de naissance                                                                                                                                           |
| 0.2 : Français par acquisition                                                                                                                                        |
| 1.11 : Algérien                                                                                                                                                       |
| 1.12 : Tunisien                                                                                                                                                       |
| 1.13 : Marocain                                                                                                                                                       |
| 2.20 : Ressortissant des autres pays d'Afrique                                                                                                                        |
| 3.31 : Italien                                                                                                                                                        |
| 3.32 : Allemand                                                                                                                                                       |
| 3.33 : Espagnol                                                                                                                                                       |
| 3.34 : Portugais                                                                                                                                                      |
| 3.39 : Autres membres des pays d'Europe occidentale (Belge, Hollandais, Luxembourgeois, Irlandais, Danois, Britannique, Grec, Suisse, Autrichien, Norvégien, Suédois) |
| 4.41 : Polonais                                                                                                                                                       |
| 4.42 : Yougoslave                                                                                                                                                     |
| 4.43 : Turc                                                                                                                                                           |
| 4.49 : Autres membres des pays européens (y compris URSS)                                                                                                             |
| 5.50 : Ressortissant du Proche-Orient                                                                                                                                 |
| 6.61 : Ressortissant des Etats-Unis, du Canada                                                                                                                        |
| 6.69 : Autres pays d'Amérique                                                                                                                                         |
| 7.71 : Vietnamiens, Cambodgien, Laotien                                                                                                                               |
| 7.79 : Autres pays d'Asie                                                                                                                                             |
| 9.99 : Ne sait pas                                                                                                                                                    |

## **M2ORI : Si étranger : service militaire dans son pays d'origine**

Demandé uniquement pour les étrangers. Puis, fin de la rubrique.

: Sans objet (Mfiltre≠1 ou M2n=0, 0.1, 0.2, 9.99)  
1 : Oui  
2 : Non

## **M3SITU : Situation de ceux n'ayant pas effectué leur service national**

Demandé uniquement pour les personnes astreintes mais n'ayant pas fait leur service national.  
Puis, fin de la rubrique.

: Sans objet (Mfiltre≠2)  
1 : Non encore appelé car trop jeune  
2 : A obtenu un report (sursitaire)  
3 : Exempté, dispensé  
4 : Réformé

## **MIDEBA-MIDEBM : Année et mois de début de service national**

**MIDEBA**  
: Sans objet (Mfiltre≠3)  
4 chiffres : Année de début de service national

**MIDEBM**  
: Sans objet (Mfiltre≠3) ou Non renseigné  
01 à 12 : Janvier à décembre

## **MTYPE : Type de service national effectué**

: Sans objet (Mfiltre≠3)  
1 : Armée de terre  
2 : Autre service armé (armée de l'air, mer, gendarmerie, service de santé, autre)  
3 : Scientifique du contingent, formateur, coopération, aide technique, objecteur de conscience

## **MIP : Emploi exercé durant le service national**

Il s'agit de l'emploi exercé le plus longtemps, après la période des classes.

: Sans objet (Mfiltre≠3)  
1 : Chauffeur, conducteur, pilote  
2 : Métiers de la cuisine ou de l'hôtellerie  
3 : Mécanique, électricité  
4 : Métiers du bâtiment  
5 : Maintenance ou utilisation des armes  
6 : Secrétariat, standard, administration  
7 : Santé, enseignement, informatique et autre profession scientifique  
8 : Autre

**MFORM : Formation professionnelle faite dans une école de l'armée**

: Sans objet (Mfiltre≠3)  
1 : Oui  
2 : Non

**MDIPLO : Diplôme obtenu au cours du service national**

"Au cours du service" signifie "durant le temps du service", c'est-à-dire y compris en suivant des cours à l'extérieur, par exemple.

: Sans objet (Mfiltre≠3)  
1 : Oui, un diplôme scolaire ou universitaire  
2 : Oui, un diplôme militaire  
3 : Oui, un autre diplôme (permis de conduire, diplôme de secouriste...)  
4 : Non

**MDUR : Durée du service national**

Cette durée est demandée en nombre de mois et au sens strict, c'est-à-dire non compris toute prolongation.

: Sans objet (Mfiltre≠3) ou Non renseigné  
00 à 99 : Nombre de mois

**MLONG : Prolongation du service national**

: Sans objet (Mfiltre≠3)  
1 : Oui, a effectué un service long  
2 : Oui, s'est engagé dans l'armée  
3 : A prolongé son service par un contrat civil  
4 : Non

**MAPRES : Situation à la fin du service national vis-à-vis de l'emploi**

: Sans objet (Mfiltre≠3)  
1 : A repris le même emploi qu'avant de partir (ou même employeur)  
2 : A trouvé un emploi au cours des trois mois qui ont suivi  
3 : A connu une période de chômage de plus de trois mois  
4 : A suivi un stage en alternance  
5 : N'a pas cherché ou pris d'emploi

## **QG : APPROCHES DU MARCHE DU TRAVAIL**

**Cette partie ne concerne que les moins de 30 ans et les plus de 30 ans qui ont fini leurs études initiales depuis moins de sept ans.**

Cette rubrique fait le point de la situation passée de l'enquêté et permet de repérer plus finement que sur le calendrier, les périodes de chômage de plus d'un mois, d'emploi de plus d'un mois et d'emploi occasionnel.

### **QCHOM : Périodes de chômage (de plus d'un mois)**

: Sans objet (QJC=QC)
1 : Oui, une fois actuellement
2 : Oui, une fois, mais pas actuellement
3 : Oui, plusieurs fois
4 : Non, jamais

### **QCHAGE : Année de la première (ou unique) période de chômage**

: Sans objet (Qchom≠2 et 3) ou Non renseigné
4 chiffres : Année de la première (ou unique) période de chômage

### **QCHDUR : Durée de la première (ou unique) période de chômage**

: Sans objet (Qchom≠2 et 3) ou Non renseigné
01 à 99 : Nombre de mois de la première (ou unique) période de chômage

### **QCHPE1 : Nombre de périodes**

Cette question est uniquement posée à ceux qui ont déclaré avoir eu plusieurs périodes de chômage.

: Sans objet (Qchom≠3)
2 : Deux
3 : Trois
4 : Quatre ou plus

### **QCHPE2 : L'une de ces périodes a-t-elle duré plus d'un an ?**

: Sans objet (Qchom≠3)
1 : Oui
2 : Non, jamais

### **QE1 : Emplois de plus d'un mois**

Il s'agit des emplois ayant duré **plus d'un mois consécutif, et occupés à temps complet, ou au moins à mi-temps**. L'apprentissage est ici un emploi de plus d'un mois. Les emplois occasionnels ou de vacances ne sont pas décrits ici, ils le seront plus loin.

: Sans objet (QJC=QC)  
1 : Oui, une fois actuellement  
2 : Oui, une fois, mais pas actuellement  
3 : Oui, plusieurs fois (y compris avec le même employeur)  
4 : Non, jamais

### **QE1AGE : Année du premier (ou unique) emploi**

: Sans objet (Qe1≠2 et 3) ou Non renseigné  
4 chiffres : Année du premier (ou unique) emploi

### **QE1DUR : Durée du premier (ou unique) emploi**

: Sans objet (Qe1≠2 et 3) ou Non renseigné  
01 à 99 : Nombre de mois du premier (ou unique) emploi

### **QE1TP : Temps complet ou partiel du premier (ou unique) emploi**

: Sans objet (Qe1≠2 et 3)  
1 : A temps complet  
2 : A temps partiel

### **QEINT : Lors de ces emplois, l'enquêté a-t'il été intérimaire ?**

: Sans objet (Qe1≠2 et 3)  
1 : Oui  
2 : Non

### **QESTA : Lors de ces emplois, l'enquêté a-t'il été stagiaire ou bénéficiaire d'un contrat d'aide à l'emploi ?**

: Sans objet (Qe1≠2 et 3)  
1 : Oui  
2 : Non

**QEAPP : Lors de ces emplois, l'enquêté a-t'il été apprenti sous contrat ?**

: Sans objet (Qe1≠2 et 3)  
1 : Oui  
2 : Non

**QECDD : Lors de ces emplois, l'enquêté a-t'il effectué un contrat à durée déterminée ou saisonnier ?**

: Sans objet (Qe1≠2 et 3)  
1 : Oui  
2 : Non

**QENFA : Lors de ces emplois, l'enquêté a-t'il été employé par un membre de sa famille ou était-il aide familial ?**

: Sans objet (Qe1≠2 et 3)  
1 : Oui  
2 : Non

**QPPLU : Lors de ces emplois, l'enquêté a-t'il été employé à plusieurs reprises par le même employeur ?**

Cette question est posée uniquement à ceux ayant déclaré avoir occupé plusieurs emplois (y compris avec le même employeur).

Les interruptions doivent être autres que les vacances ou congés de maladie.

: Sans objet (Qe1≠3) ou Non renseigné  
1 : Oui  
2 : Non

**QO : Emplois occasionnels**

Il s'agit d'emplois occasionnels (périodes de moins d'un mois ou plus longues mais à moins de mi-temps ou emplois de vacances). Ce sont des emplois non décrits précédemment.

: Sans objet (QJC=QC)  
1 : Oui, une fois, actuellement ou non  
2 : Oui, plusieurs fois  
3 : Non, jamais

**QOAGE : Année du premier (ou unique) emploi occasionnel**

: Sans objet (Qo≠1,2) ou Non renseigné  
4 chiffres : Année du premier (ou unique) emploi

**QOTYPV : Type du premier (ou unique) emploi occasionnel**

: Sans objet (Qo≠1,2)  
1 : Emploi court (pas plus d'un mois)  
2 : Emploi à moins de mi-temps pendant plusieurs mois  
3 : Emploi de vacances d'un mois ou plus  
4 : Stage dans le cadre des études  
5 : Emploi très épisodique (intérim...)  
6 : Autre

**QOADM : Employeurs occasionnels : administration, collectivité locale**

: Sans objet (Qo≠1,2)  
1 : Oui  
2 : Non

**QOASS : Employeur occasionnel : association**

: Sans objet (Qo≠1,2)  
1 : Oui  
2 : Non

**QOINT : Employeur occasionnel : entreprise de travail temporaire**

: Sans objet (Qo≠1,2)  
1 : Oui  
2 : Non

**QOENT : Employeurs occasionnels : entreprise du secteur privé ou semi-public**

: Sans objet (Qo≠1,2)  
1 : Oui  
2 : Non

**QONSA : Employeurs occasionnels : agriculteur, artisan, commerçant, profession libérale**

: Sans objet (Qo≠1,2)  
1 : Oui  
2 : Non

**QOPAR : Employeur occasionnel : particulier**

: Sans objet (Qo≠1,2)  
1 : Oui  
2 : Non

**QGPAI1 : Contact avec une mission locale ou une permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO)**

: Sans objet (QJC=QC)  
1 : Oui, une fois  
2 : Oui, plusieurs fois  
3 : Non

**QGPA1-QGPM1 : Année et mois du premier contact avec une mission locale ou une permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO)**

**QGPA1**  
: Sans objet (Qgpai1≠1,2)  
4 chiffres : Année du premier contact avec une mission locale ou une permanence d'accueil d'information et d'orientation

**QGPM1**  
: Sans objet (Qgpai1≠1,2) ou Non renseigné  
01 à 12 : Janvier à décembre

**QGPAI2 : Résultat du contact avec une mission locale ou une permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO)**

: Sans objet (Qgpai1≠1,2)  
1 : Une formation  
2 : Un emploi  
3 : Un financement ou une aide pour en trouver un  
4 : Un autre service  
5 : Rien

**QGPA2-QGPM2 : Année et mois du dernier contact avec une mission locale ou une permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO)**

S'il y a eu plusieurs contacts avec une mission locale ou PAIO, on demande l'année et le mois du dernier contact.

**QGPA2**

: Sans objet (Qgpai1≠2)

4 chiffres : Année du dernier contact avec une mission locale ou une permanence d'accueil d'information et d'orientation

**QGPM2**

: Sans objet (Qgpai1≠2) ou Non renseigné

01 à 12 : Janvier à décembre

## **PE : PREMIER EMPLOI DE PLUS DE SIX MOIS**

Cette partie vise à décrire le premier emploi de plus de six mois que l'enquêté a eu. Cet emploi peut très bien avoir commencé avant la fin des études, mais il doit nécessairement **avoir été à temps complet ou au moins à mi-temps**. (La période d'apprentissage n'est jamais considérée comme un premier emploi).

### **PEMP : Existence d'un premier emploi de plus de six mois**

1 : Oui  
2 : Non, jamais

### **PEAPP : Premier emploi à la suite d'un apprentissage**

Cette question vise à repérer ceux dont le premier emploi fait suite à un contrat d'apprentissage, afin que ce contrat ne soit pas inclus dans la période d'emploi.

: Sans objet (Pemp=2)  
1 : Oui  
2 : Non

### **PEDEBA, PEDEBM : Année et mois de début du premier emploi**

**PEDEBA**  
: Sans objet (Pemp=2)  
4 chiffres : Année de début du premier emploi

**PEDEBM**  
: Sans objet (Pemp=2) ou Non renseigné  
01 à 12 : Janvier à décembre

### **PEAE : Même employeur qu'actuellement**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui travaillent actuellement.

: Sans objet (Pemp=2 ou Ta=2)  
1 : Oui  
2 : Non

## **PETYP : Type d'emploi au début de ce premier emploi**

- : Sans objet (Pemp=2)
- 1 : Une mission d'intérim
- 2 : Un contrat en alternance
- 3 : Un autre stage ou contrat aidé
- 4 : Un stage dans le cadre de ses études
- 5 : Un emploi de vacances ou saisonnier ou occasionnel (y compris remplacement)
- 6 : Un autre contrat à durée déterminée
- 7 : Un emploi permanent, à durée indéterminée (y compris période d'essai)
- 8 : Un stage dans le cadre de l'entreprise
- 9 : Autre

## **PETREMB : Moyen par lequel l'enquêté a trouvé cet emploi**

- : Sans objet (Pemp=2)
- 1 : Avait déjà travaillé dans cette entreprise
- 2 : Par une démarche personnelle auprès de l'employeur ou par petites annonces
- 3 : Par un de ses proches
- 4 : Par une relation liée à sa vie professionnelle
- 5 : Par une autre relation personnelle
- 6 : Par une mission locale ou une PAIO (Permanence accueil information et orientation)
- 7 : Par l'ANPE ou autre agence de placement
- 8 : Par son école ou organisme de formation
- 9 : Par un concours de recrutement
- 10 : Par un autre moyen ou une mise à son compte

## **PENAF : Activité de l'établissement**

- : Sans objet (Pemp=2)
- 00 : Non renseigné
- 01 : Agriculture, chasse, services annexes
- 02 : Sylviculture, exploitation forestière, services annexes
- 05 : Pêche, aquaculture
- 10 : Extraction de houille, de lignite et de tourbe
- 11 : Extraction d'hydrocarbures, services annexes
- 12 : Extraction de minerais d'uranium
- 13 : Extraction de minerais métalliques
- 14 : Autres industries extractives
- 15 : Industries alimentaires
- 16 : Industrie du tabac
- 17 : Industrie textile
- 18 : Industrie de l'habillement et des fourrures
- 19 : Industrie du cuir et de la chaussure
- 20 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois
- 21 : Industrie du papier et du carton
- 22 : Edition, imprimerie, reproduction
- 23 : Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
- 24 : Industrie chimique
- 25 : Industrie du caoutchouc et des plastiques
- 26 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 27 : Métallurgie
- 28 : Travail des métaux
- 29 : Fabrication de machines et équipements
- 30 : Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique

31 : Fabrication de machines et appareils électriques  
 32 : Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication  
 33 : Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie  
 34 : Industrie automobile  
 35 : Fabrication d'autres matériels de transport  
 36 : Fabrication de meubles, industries diverses  
 37 : Récupération  
 40 : Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur  
 41 : Captage, traitement et distribution d'eau  
 45 : Construction  
 50 : Commerce et réparation automobile  
 51 : Commerce de gros et intermédiaires du commerce  
 52 : Commerce de détail et réparation d'articles domestiques  
 55 : Hôtels et restaurants  
 60 : Transports terrestres  
 61 : Transports par eau  
 62 : Transports aériens  
 63 : Services auxiliaires des transports  
 64 : Postes et télécommunications  
 65 : Intermédiations financières  
 66 : Assurance  
 67 : Auxiliaires financiers et d'assurance  
 70 : Activités immobilières  
 71 : Location sans opérateur  
 72 : Activités informatiques  
 73 : Recherche et développement  
 74 : Services divers fournis principalement aux entreprises  
 75 : Administration publique  
 80 : Education  
 85 : Santé et action sociale  
 90 : Assainissement, voirie et gestion des déchets  
 91 : Activités associatives  
 92 : Activités récréatives, culturelles et sportives  
 93 : Services personnels  
 95 : Services domestiques  
 99 : Activités extra-territoriales

### **PENSET : Nombre de salariés dans l'établissement**

: Sans objet (Pemp=2 ou Peae=1)  
 1 : Aucun salarié  
 2 : 1 à 9 salariés  
 3 : 10 à 49 salariés  
 4 : 50 à 199 salariés  
 5 : 200 salariés et plus

### **PENSEN : Nombre de salariés dans l'entreprise**

Cette question fait référence au nombre de salariés dans l'entreprise toute entière.

: Sans objet (Pemp=2 ou Peae=1)  
 1 : L'établissement se confond avec l'entreprise  
 2 : 1 à 9 salariés  
 3 : 10 à 49 salariés  
 4 : 50 à 199 salariés  
 5 : 200 salariés et plus

## **PENSE : Nombre de salariés dans l'entreprise (redressé)**

- : Sans objet (Pemp=2)**
- 1 : Aucun salarié**
- 2 : 1 à 9 salariés**
- 3 : 10 à 49 salariés**
- 4 : 50 à 199 salariés**
- 5 : 200 salariés et plus**
- 9 : Non renseigné**

## **PECS : Profession au début du premier emploi**

- : Sans objet (Pemp=2)**
- 11 : Agriculteurs sur petite exploitation**
- 12 : Agriculteurs sur moyenne exploitation**
- 13 : Agriculteurs sur grande exploitation**
- 21 : Artisans**
- 22 : Commerçants et assimilés**
- 23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus**
- 31 : Professions libérales**
- 33 : Cadres de la fonction publique**
- 34 : Professeurs, professions scientifiques**
- 35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles**
- 37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises**
- 38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises**
- 42 : Instituteurs et assimilés**
- 43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social**
- 44 : Clergé, religieux**
- 45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique**
- 46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises**
- 47 : Techniciens**
- 48 : Contremaîtres et agents de maîtrise**
- 52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique**
- 53 : Policiers et militaires**
- 54 : Employés administratifs d'entreprises**
- 55 : Employés de commerce**
- 56 : Personnels des services directs aux particuliers**
- 62 : Ouvriers qualifiés de type industriel**
- 63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal**
- 64 : Chauffeurs**
- 65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport**
- 67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel**
- 68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal**
- 69 : Ouvriers agricoles**
- 99 : Ne sait pas**

## PENQLF : Employé non qualifié au premier emploi

: Sans objet (Pecs=52,53,54,55, ou 56)  
1 : Employé non qualifié  
2 : Employé qualifié

Cette variable a été construite manuellement à partir des intitulés de profession en se basant sur les définitions utilisées dans Bisault, Destival et Goux, « Emploi et chômage des non-qualifiés en France », *Economie et Statistique*, n°273, 1994-3.

La liste de libellés normalisés ci-dessous nous a permis de classer près de 80% des situations :

### Employés non qualifiés

Assistante maternelle  
Agent de service  
Employé de maison  
Agent de sécurité  
Agent de surveillance  
Préposé  
Employé de libre service  
Concierge  
Gardien  
Standardiste  
Accueil  
Réceptionniste  
Pompiste  
Agent d'entretien  
Agent hospitalier  
Aide à domicile  
Aide familiale  
Aide ménagère  
Travailleur familial  
Femme de ménage  
Barman  
Aide comptable  
Surveillant  
Facteur  
Cuisinier

### Employés Qualifiés

Secrétaire  
Dactylo  
Aide soignant  
Coiffeur  
Adjoint administratif  
Agent administratif  
Gendarme  
Serveur  
Comptable  
Employé de bureau  
Opérateur de saisie  
Caissière  
Vendeur  
Employé de banque  
Ambulancier  
Militaire

Cette distinction entre employés qualifiés ou non est largement empirique et doit donc être utilisée avec précaution.

## PEST : Statut au début du premier emploi : indépendant, salarié de l'Etat ou autre salarié

: Sans objet (Pemp=2)  
1 : A son compte, aidait un membre de sa famille sans être rémunéré, ou salarié chef de son entreprise  
2 : Salarié de l'Etat ou des collectivités locales  
3 : Autre salarié (y compris sécurité sociale et établissements publics)

### **PEQ : Position professionnelle au début du premier emploi**

- : Sans objet (Pest≠2,3)
- 01 : Manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3...)
- 02 : Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc...)
- 03 : Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale
- 04 : Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise
- 05 : Technicien, dessinateur, VRP (non cadre)
- 06 : Instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e), et autre personnel de catégorie B de la fonction publique
- 07 : Ingénieur ou cadre
- 08 : Professeur ou personnel de catégorie A de la fonction publique
- 09 : Employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide-soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique
- 10 : Autre cas

### **PECAD : Cotisation à une caisse de retraite de cadres**

Cette question n'est posée qu'aux salariés du secteur privé et dont la position professionnelle est agent de maîtrise, technicien, ingénieur ou cadre.

- : Sans objet (Peq≠03,04,05 ou 07 ou Pest≠3)
- 1 : Cotise à une caisse de retraite de cadres
- 2 : Ne cotise pas à une caisse de retraite de cadres

### **PETP : Temps complet ou partiel au début du premier emploi (pour les salariés)**

- : Sans objet (Pest≠2,3)
- 1 : Temps complet
- 2 : Temps partiel

### **PESAL : Salaire d'embauche au début du premier emploi**

Variable numérique

- : Sans objet (Pest≠2,3)
- 1 à 55000 : Salaire d'embauche au début du premier emploi
- 999998 : Refuse de répondre
- 999999 : Ne sait pas

### **PETSAL : Salaire net ou brut au début du premier emploi**

- : Sans objet (Pest≠2,3 ou Pesal = 999998, 999999)
- 1 : Brut
- 2 : Net

## **PEHH : Nombre d'heures habituel dans la semaine ou pourcentage temps partiel au début du premier emploi**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui ont déclaré travailler à temps partiel.

Malgré la définition du premier emploi (de plus de six mois, à temps complet ou au moins à mi-temps), un certain nombre d'enquêtés ont décrit des emplois à moins de mi-temps.

: Sans objet (Petp≠2 ou Pesal=999998, 999999) ou Non renseigné  
03H à 39H : Nombres d'heures habituel  
ou  
20P à 89P : Pourcentage temps partiel

## **PEQUAL : Façon d'obtenir le salaire d'embauche**

Précision sur le salaire d'embauche (au vu d'un document ou de mémoire)

: Sans objet (Pest≠2,3 ou Pesal=999998, 999999)  
1 : Au vu de la feuille de paie  
2 : Au vu d'un autre document  
3 : Par appel à la mémoire de l'enquêté

## **PEFINA, PEFINM : Année et mois de fin du premier emploi**

### **PEFINA**

: Sans objet (Pemp=2 ou Peae=1)  
4 chiffres : Année de fin du premier emploi

### **PEFINM**

: Sans objet (Pemp=2 ou Peae=1) ou Non renseigné  
01 à 12 : Janvier à décembre

## **PECIRC : Circonstances de fin du premier emploi**

: Sans objet (Pemp=2 ou Peae=1)  
1 : Fin d'emploi à durée limitée  
2 : Licenciement  
3 : Démission  
4 : Cessation d'activité pour raisons de santé ou d'invalidité  
5 : Cessation d'activité pour raisons familiales (congé parental,...)  
6 : Reprise d'études (y compris congé formation)  
7 : Appel au service national  
8 : Autre raison (année sabbatique, etc...)

**DA, DB, DC, DD : SITUATION EN 19..**  
**4, 7, 14 ou 21 ANS APRES LA FIN DES ETUDES**

Ces parties visent à décrire la situation professionnelle de l'enquêté à des dates précises.  
Si l'enquêté a commencé un nouvel emploi l'année précisée, il s'agira de sa situation **au mois de mars**.

La partie DA est posée exclusivement aux moins de trente ans ou ceux ayant terminé leurs études initiales depuis moins de sept ans. (QJC=QJ).

**DA : Date D+4**

: Sans objet (D+4>=1997 ou QJC=QC)

**DB : Date D+7**

: Sans objet (D+7>=1997 ou QJC=QC)

**DC : Date D+14**

: Sans objet (D+14>=1997 ou QJC=QC)

**DD : Date D+21**

: Sans objet (D+21>=1997 ou QJC=QC)

**DAFI : Situation en mars, à la date DA**

: Sans objet (DA=blanc)

- 1 : Exerçait une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel. Aidait un membre de sa famille dans son travail, même sans être rémunéré. Etait élève-fonctionnaire, intérimaire, etc...
- 2 : Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)
- 3 : Etudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré
- 4 : Militaire du contingent
- 5 : Retraité (ancien salarié) ou préretraité
- 6 : Retiré des affaires
- 7 : Femme au foyer
- 8 : Autre inactif

**DBFI : Situation en mars, à la date DB**

: Sans objet (DB=blanc)

Pour les modalités, voir code DAFI

**DCFI : Situation en mars, à la date DC**

: Sans objet (DC=blanc)  
Pour les modalités, voir code DAFI

**DDFI : Situation en mars, à la date DD**

: Sans objet (DD=blanc)  
Pour les modalités, voir code DAFI

**DAAE1 : Même employeur qu'actuellement, à la date DA**

: Sans objet (Dafi≠1 ou Ta=2)  
1 : Oui  
2 : Non

**DBAE1 : Même employeur qu'actuellement, à la date DB**

: Sans objet (Dbfi≠1 ou Ta=2)  
1 : Oui  
2 : Non

**DCAE1 : Même employeur qu'actuellement, à la date DC**

: Sans objet (Dcfi≠1 ou Ta=2)  
1 : Oui  
2 : Non

**DDAE1 : Même employeur qu'actuellement, à la date DD**

: Sans objet (Ddfi≠1 ou Ta=2)  
1 : Oui  
2 : Non

**DAAE2 : Même lieu de travail qu'actuellement, à la date DA**

: Sans objet (Daae1≠1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DBAE2 : Même lieu de travail qu'actuellement, à la date DB**

: Sans objet (Dbae1≠1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DCAE2 : Même lieu de travail qu'actuellement, à la date DC**

: Sans objet (Dcae1≠1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DDAE2 : Même lieu de travail qu'actuellement, à la date DD**

: Sans objet (Ddae1≠1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DAEP1 : Même employeur que celui décrit dans la partie PE, à la date DA**

: Sans objet (Dafi≠1 ou pemp=2 ou Ddae2=1 ou pedeba>DA)  
1 : Oui  
2 : Non

**DBEP1 : Même employeur que celui décrit dans PE (si QJC=QC) ou DA (si QJC=QJ), à la date DB**

: Sans objet (Dbfi≠1 ou Dbae2=1 ou (QJC=QJ et Dafi≠1) ou  
(QJC=QC et (Pemp=2 ou Pedeba>DB)))  
1 : Oui  
2 : Non

**DCEP1 : Même employeur que celui décrit dans la partie DB, à la date DC**

: Sans objet (Dcfi≠1 ou Dbfi≠1 ou Dcae2=1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DDEP1 : Même employeur que celui décrit dans la partie DC, à la date DD**

: Sans objet (Ddfi≠1 ou Dcfi≠1 ou Ddae2=1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DAEP2 : Même lieu de travail que celui décrit dans la partie PE, à la date DA**

: Sans objet (Daep1≠1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DBEP2 : Même lieu de travail que celui décrit dans PE (si QJC=QC) ou DA (si QJC=QJ) à la date DB**

: Sans objet (Dbep1≠1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DCEP2 : Même lieu de travail que celui décrit dans la partie DB, à la date DC**

: Sans objet (Dcep1≠1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DDEP2 : Même lieu de travail que celui décrit dans la partie DC, à la date DD**

: Sans objet (Ddep1≠1)  
1 : Oui  
2 : Non

**DANAF : Activité de l'établissement, à la date DA (Naf en 60 postes)**

: Sans objet (Dafi≠1)  
Pour les modalités, voir code Penaf, page 44

**DBNAF : Activité de l'établissement, à la date DB (Naf en 60 postes)**

: Sans objet (Dbfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Penaf, page 44

**DCNAF : Activité de l'établissement, à la date DC (Naf en 60 postes)**

: Sans objet (Dcfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Penaf, page 44

**DDNAF : Activité de l'établissement, à la date DD (Naf en 60 postes)**

: Sans objet (Ddfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Penaf, page 44

**DANSET : Nombre de salariés dans l'établissement, à la date DA**

: Sans objet (Dafi≠1 ou Daae2=1 ou Daep2=1)  
1 : Aucun salarié  
2 : 1 à 9 salariés  
3 : 10 à 49 salariés  
4 : 50 à 199 salariés  
5 : 200 salariés et plus

**DBNSET : Nombre de salariés dans l'établissement, à la date DB**

: Sans objet (Dbfi≠1 ou Dbae2=1 ou Dbep2=1)  
Pour les modalités, voir code Danset

**DCNSET : Nombre de salariés dans l'établissement, à la date DC**

: Sans objet (Dcfi≠1 ou Dcae2=1 ou Dcep2=1)  
Pour les modalités, voir code Danset

**DDNSET : Nombre de salariés dans l'établissement, à la date DD**

: Sans objet (Ddfi≠1 ou Ddae2=1 ou Ddep2=1)  
Pour les modalités, voir code Danset

**DANSEN : Nombre de salariés dans l'entreprise, à la date DA**

: Sans objet (Dafi≠1 ou Daae2=1 ou Daep2=1)  
1 : L'établissement se confond avec l'entreprise  
2 : 1 à 9 salariés  
3 : 10 à 49 salariés  
4 : 50 à 199 salariés  
5 : 200 salariés et plus

**DBNSEN : Nombre de salariés dans l'entreprise, à la date DB**

: Sans objet (Dbfi≠1 ou Dbae2=1 ou Dbep2=1)  
Pour les modalités, voir code Dansen

**DCNSEN : Nombre de salariés dans l'entreprise, à la date DC**

: Sans objet (Dcfi≠1 ou Dcae2=1 ou Dcep2=1)  
Pour les modalités, voir code Dansen

**DDNSEN : Nombre de salariés dans l'entreprise, à la date DD**

: Sans objet (Ddfi≠1 ou Ddae2=1 ou Ddep2=1)  
Pour les modalités, voir code Dansen

**DANSE : Nombre de salariés dans l'entreprise, à la date DA (code redressé)**

: Sans objet (Dafi≠1)  
1 : Aucun salarié  
2 : 1 à 9 salariés  
3 : 10 à 49 salariés  
4 : 50 à 199 salariés  
5 : 200 salariés et plus  
9 : Non renseigné

**DBNSE : Nombre de salariés dans l'entreprise, à la date DB (code redressé)**

: Sans objet (Dbfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Danse

**DCNSE : Nombre de salariés dans l'entreprise, à la date DC (code redressé)**

: Sans objet (Dcfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Danse

**DDNSE : Nombre de salariés dans l'entreprise, à la date DD (code redressé)**

: Sans objet (Ddfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Danse

**DACS : Profession principale à la date DA**

: Sans objet (Dafi≠1)  
Pour les modalités, voir code Pecs, page 46

**DBCS : Profession principale à la date DB**

: Sans objet (Dbfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Pecs, page 46

**DCCS : Profession principale à la date DC**

: Sans objet (Dcfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Pecs, page 46

**DDCS : Profession principale à la date DD**

: Sans objet (Ddfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Pecs, page 46

**DANQLF : Employé non qualifié à la date DA**

: Sans objet (Dacs≠52,53,54,55, ou 56)  
1 : Employé non qualifié  
2 : Employé qualifié

Cette variable a été construite manuellement à partir des intitulés de profession en se basant sur les définitions utilisées dans Bisault, Destival et Goux, « Emploi et chômage des non-qualifiés en France », Economie et Statistique, n°273, 1994-3. Pour plus de précisions, voir aussi page 47.

**DBNQLF : Employé non qualifié à la date DB**

: Sans objet (Dbcs≠52,53,54,55, ou 56)  
Pour les modalités, voir code Danqlf

**DCNQLF : Employé non qualifié à la date DC**

: Sans objet (Dccs≠52,53,54,55, ou 56)  
Pour les modalités, voir code Danqlf

**DDNQLF : Employé non qualifié à la date DD**

: Sans objet (Ddcs≠52,53,54,55, ou 56)  
Pour les modalités, voir code Danqlf

**DAST : Statut à la date DA : Indépendant, salarié de l'Etat ou autre salarié**

: Sans objet (Dafi≠1)  
1 : A son compte, aidait un membre de sa famille sans être rémunéré, ou salarié chef de son entreprise  
2 : Salarié de l'Etat ou des collectivités locales  
3 : Autre salarié (y compris sécurité sociale et établissements publics)

**DBST : Statut à la date DB : Indépendant, salarié de l'Etat ou autre salarié**

: Sans objet (Dbfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Dast

**DCST : Statut à la date DC : Indépendant, salarié de l'Etat ou autre salarié**

: Sans objet (Dcfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Dast

**DDST : Statut à la date DD : Indépendant, salarié de l'Etat ou autre salarié**

: Sans objet (Ddfi≠1)  
Pour les modalités, voir code Dast

**DAQ : Position professionnelle à la date DA**

: Sans objet (Dast≠2,3)  
01 : Manoeuvre ou ouvrier spécialisé (OS1, OS2, OS3...)  
02 : Ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1, P2, P3, TA, OQ, etc...)  
03 : Agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale  
04 : Agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise  
05 : Technicien, dessinateur, VRP (non cadre)  
06 : Instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e), et autre personnel de catégorie B de la fonction publique  
07 : Ingénieur ou cadre  
08 : Professeur ou personnel de catégorie A de la fonction publique  
09 : Employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide-soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique  
10 : Autre cas

**DBQ : Position professionnelle à la date DB**

: Sans objet (Dbst≠2,3)  
Pour les modalités, voir code Daq

**DCQ : Position professionnelle à la date DC**

: Sans objet (Dcst≠2,3)  
Pour les modalités, voir code Daq

**DDQ : Position professionnelle à la date DD**

: Sans objet (Ddst≠2,3)  
Pour les modalités, voir code Daq

**DACAD : Cotisation à une caisse de retraite de cadres à la date DA**

Cette question n'est posée qu'aux salariés du secteur privé et dont la position professionnelle est agent de maîtrise, technicien, ingénieur ou cadre.

: Sans objet (Daq≠3,4,5 ou 7 ou Dast≠3)  
1 : Oui  
2 : Non

**DBCAD : Cotisation à une caisse de retraite de cadres à la date DB**

: Sans objet (Daq≠3,4,5 ou 7 ou Dbst≠3)  
1 : Oui  
2 : Non

**DCCAD : Cotisation à une caisse de retraite de cadres à la date DC**

: Sans objet (Daq≠3,4,5 ou 7 ou Dcst≠3)  
1 : Oui  
2 : Non

**DDCAD : Cotisation à une caisse de retraite de cadres à la date DD**

: Sans objet (Daq≠3,4,5 ou 7 ou Ddst≠3)  
1 : Oui  
2 : Non

**DADET : Type de contrat à la date DA**

: Sans objet (Dast≠2,3)  
1 : Mission d'intérim  
2 : Stagiaire de la formation professionnelle ou contrat d'aide à l'emploi (CES, contrat d'adaptation, etc...)  
3 : Autre contrat à durée déterminée  
4 : Contrat à durée indéterminée

**DBDET : Type de contrat à la date DB**

: Sans objet (Dbst≠2,3)  
Pour les modalités, voir code Dadet

**DCDET : Type de contrat à la date DC**

: Sans objet (Dcst≠2,3)  
Pour les modalités, voir code Dadet

**DDEET : Type de contrat à la date DD**

: Sans objet (Ddst≠2,3)  
Pour les modalités, voir code Dadet

**DATP : Temps complet ou partiel à la date DA**

: Sans objet (Dast≠2,3)  
1 : Temps complet  
2 : Temps partiel

**DBTP : Temps complet ou partiel à la date DB**

: Sans objet (Dbst≠2,3)  
1 : Temps complet  
2 : Temps partiel

**DCTP : Temps complet ou partiel à la date DC**

: Sans objet (Dcst≠2,3)  
1 : Temps complet  
2 : Temps partiel

**DDTP : Temps complet ou partiel à la date DD**

: Sans objet (Ddst≠2,3)  
1 : Temps complet  
2 : Temps partiel

## **AE : EMPLOI ACTUEL**

Cette rubrique n'est posée qu'aux personnes actuellement en emploi (partie A (TA=1) remplie dans le questionnaire principal). Les renseignements complètent ceux recueillis dans l'enquête emploi.

### **AEST : Salarié ou non salarié actuellement**

: Sans objet (TA=2)  
1 : A son compte  
2 : Salarié

### **AEPE : Travail dans l'entreprise avant l'entrée actuelle**

Cette question n'est posée que si l'employeur actuel est le même que le premier emploi de plus de 6 mois.

: Sans objet (TA=2 ou Peae= 2, blanc)  
1 : Avait déjà travaillé pour l'entreprise qui l'emploie actuellement  
2 : N'avait pas déjà travaillé pour l'entreprise qui l'emploie actuellement

### **ADA1A-ADA1M : Date précise de la première entrée dans l'entreprise**

Même s'il y a eu interruption, si l'emploi a changé, s'il y a eu plusieurs périodes : c'est bien la date de début de la première période dans l'entreprise qui est demandée.  
Si l'entreprise a changé de nom, ne pas en tenir compte.

**ADA1A**  
: Sans objet (Ta=2)  
4 chiffres : Année de début de la première entrée dans l'entreprise

**ADA1M**  
: Sans objet (Ta=2) ou Non renseigné  
01 à 12 : Janvier à décembre

### **AA1B : Type d'emploi au début de l'emploi actuel**

: Sans objet (Ta=2)  
1 : Mission d'intérim  
2 : Contrat d'apprentissage  
3 : Contrat en alternance  
4 : Autre stage ou contrat aidé  
5 : Stage dans le cadre des études  
6 : Emploi de vacances ou saisonnier ou occasionnel (y compris remplacement)  
7 : Autre contrat à durée déterminée  
8 : Emploi permanent, à durée indéterminée (y compris période d'essai et mise à son compte)  
9 : Autre

## **ATREMB : Façon dont l'enquêté a trouvé l'emploi actuel**

- : Sans objet (Ta=2)
- 1 : Par une démarche personnelle auprès de l'employeur ou par petites annonces
  - 2 : Par un de ses proches
  - 3 : Par une relation liée à sa vie professionnelle
  - 4 : Par une autre relation personnelle
  - 5 : Par le réseau d'accueil (missions locales, PAIO)
  - 6 : Par l'ANPE, ou autre agence de placement
  - 7 : Par son école, ou un organisme de formation
  - 8 : Par un concours de recrutement
  - 9 : Par un autre moyen, ou s'est mis à son compte

## **ARELA : Relations dans l'entreprise au moment de la première entrée : l'enquêté connaissait-il quelqu'un qui travaillait dans cette entreprise ?**

- : Sans objet (Ta=2)
- 1 : Son père et sa mère
  - 2 : Son père
  - 3 : Sa mère
  - 4 : Le père ou la mère de son conjoint
  - 5 : Son conjoint
  - 6 : Un autre membre de sa famille
  - 7 : Un ami, une relation, un voisin
  - 8 : Personne

## **AEMR1 : Démarches directes faites avant de trouver cet emploi**

Si la personne a cet emploi depuis moins d'un an, démarches faites directement auprès d'employeurs différents.  
Sur l'année précédant l'entrée dans l'emploi actuel.

- : Sans objet (Ta=2 ou Ada1a<1996)
- 1 : Oui, une démarche
  - 2 : Oui, entre 2 et 4 démarches
  - 3 : Oui, entre 5 et 9 démarches
  - 4 : Oui, entre 10 et 49 démarches
  - 5 : Oui, plus de 50 démarches
  - 6 : Non, aucune

## **AEMR2 : Réponses à des offres avant de trouver cet emploi**

Si la personne a cet emploi depuis moins d'un an, réponses à des offres d'emploi.  
Sur l'année précédant l'entrée dans l'emploi actuel.

- : Sans objet (Ta=2 ou Ada1a<1996)
- 1 : Oui, une réponse
  - 2 : Oui, entre 2 et 4 réponses
  - 3 : Oui, entre 5 et 9 réponses
  - 4 : Oui, entre 10 et 49 réponses
  - 5 : Oui, 50 réponses et plus
  - 6 : Non, aucune

### **AEMR3 : Concours de recrutement passés avant de trouver cet emploi**

Si la personne a cet emploi depuis moins d'un an.  
Sur l'année précédant l'entrée dans l'emploi actuel.

- : Sans objet (Ta=2 ou Ada1a<1996)
- 1 : Oui, un concours
- 2 : Oui, entre 2 et 4 concours
- 3 : Oui, 5 concours et plus
- 4 : Non, aucun

### **AEMR4 : Entretiens d'embauche avant de trouver cet emploi**

Si la personne a cet emploi depuis moins d'un an, entretiens pour des emplois différents.  
Sur l'année précédant l'entrée dans l'emploi actuel.

- : Sans objet (Ta=2 ou Ada1a<1996)
- 1 : Oui, un entretien
- 2 : Oui, entre 2 et 4 entretiens
- 3 : Oui, entre 5 et 9 entretiens
- 4 : Oui, 10 entretiens et plus
- 5 : Non, aucun

### **AEMR5 : Démarches auprès d'agences de placement avant de trouver cet emploi**

Si la personne a cet emploi depuis moins d'un an.  
Sur l'année précédant l'entrée dans l'emploi actuel.

- : Sans objet (Ta=2 ou Ada1a<1996)
- 1 : Avait effectué des démarches auprès de l'ANPE ou d'autres agences de placement
- 2 : N'avait pas effectué de démarches auprès de l'ANPE ou d'autres agences de placement

### **AEMR6 : Autres démarches avant de trouver cet emploi**

Si la personne a cet emploi depuis moins d'un an.  
Sur l'année précédant l'entrée dans l'emploi actuel.

- : Sans objet (Ta=2 ou Ada1a<1996)
- 1 : Avait effectué d'autres types de démarches
- 2 : N'avait pas effectué d'autres types de démarches

### **AETP : Temps complet ou temps partiel**

Au moment où l'enquêté a commencé à travailler pour cette entreprise (la première fois).

: Sans objet (Ta=2)  
1 : Temps complet  
2 : Temps partiel

### **AESAL : Salaire d'embauche**

Au moment où l'enquêté a commencé à travailler pour cette entreprise (la première fois).

: Sans objet (Ta=2 ou Aest=1)  
1 à 65000 : Salaire d'embauche au début du premier emploi  
9999998 : Refuse de répondre  
9999999 : Ne sait pas

### **AES1 : Salaire d'embauche brut ou net**

: Sans objet (Ta=2 ou Aesal= 9999998, 9999999 ou Aest=1)  
1 : Brut  
2 : Net

### **AESH : Nombre d'heures habituel dans la semaine ou pourcentage temps partiel**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui ont déclaré travailler à temps partiel.

: Sans objet (Aetp≠2 ou Aesal=9999998, 9999999)  
01H à 39H : Nombres d'heures habituel  
ou  
05P à 90P : Pourcentage temps partiel

### **AES2 : Façon de donner le salaire d'embauche**

Précision sur le salaire d'embauche (au vu d'un document ou de mémoire).

: Sans objet (Ta=2 ou Aesal=9999998, 9999999)  
1 : Au vu de la feuille de paie  
2 : Au vu d'un autre document  
3 : Par appel à la mémoire de l'enquêté

### **AI1 : Interruption dans l'emploi**

Toute **interruption non payée par l'employeur** est prise en compte, cas particulier : les congés sans solde et congés parentaux ne comptent que s'ils sont suffisamment longs (plus de 3 mois).

Y compris congé de formation, année sabbatique (le contrat est suspendu).

: Sans objet (Ta=2)  
1 : A interrompu l'emploi  
2 : N'a pas interrompu l'emploi

### **ADU1M : Durée de la première période d'emploi**

: Sans objet (Ai1≠1) ou Non renseigné  
00M à 90M : Nombre de mois  
ou  
01A à 26A : Nombre d'années

### **AI2 : Raison de la première interruption**

: Sans objet (Ai1≠1)  
1 : Fin d'emploi à durée limitée  
2 : Licenciement  
3 : Démission  
4 : Cessation d'activité pour raisons personnelles  
5 : Cessation d'activité pour raisons familiales (congé parental)  
6 : Reprise d'études (congé formation)  
7 : Appel au service national  
8 : Autre raison (année sabbatique...)

### **All : Autres périodes d'emploi**

: Sans objet (Ai1≠1)  
1 : A eu d'autres périodes d'emploi dans l'entreprise avant la période actuelle  
2 : N'a pas eu d'autres périodes d'emploi dans l'entreprise avant la période actuelle

### **ADA2A-ADA2M : Date d'entrée dans l'emploi actuel**

**ADA2A**  
: Sans objet (Ai1≠1)  
4 chiffres : Année d'entrée dans l'emploi actuel  
**ADA2M**  
: Sans objet (Ai1≠1) ou Non renseigné  
01 à 12 : Janvier à décembre

### **ACGS : Changement de statut depuis le début de l'emploi actuel**

- : Sans objet (Ta=2)  
1 : A changé de statut depuis le début de l'emploi actuel  
2 : N'a pas changé de statut depuis le début de l'emploi actuel

### **ACGE : Changement de lieu de travail depuis le début de l'emploi actuel**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui sont actuellement salariés.  
Il peut s'agir d'un changement dû à l'employeur (déménagement) ou d'une mutation vers un autre établissement de l'entreprise, à partir du moment où le changement n'est pas trop temporaire.

- : Sans objet (Aest≠2)  
1 : A changé de lieu de travail depuis le début de l'emploi actuel  
2 : N'a pas changé de lieu de travail depuis le début de l'emploi actuel

### **ACGQ : Accès à un poste de qualification supérieure depuis le début de l'emploi actuel**

- : Sans objet (Aest≠2)  
1 : A accédé à un poste de qualification supérieure depuis le début de l'emploi actuel  
2 : N'a pas accédé à un poste de qualification supérieure depuis le début de l'emploi actuel

### **ACGT : Passage à temps partiel ou à temps complet depuis le début de l'emploi actuel**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui sont actuellement salariés et s'il y a eu un changement durable.

- : Sans objet (Aest≠2)  
1 : A effectué un passage entre temps complet et temps partiel (ou inversement)  
2 : N'a pas effectué un passage entre temps complet et temps partiel (ou inversement)

### **ACGF : Changement de fonction ou de poste depuis le début de l'emploi actuel**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui sont actuellement salariés.

- : Sans objet (Aest≠2)  
1 : A changé de fonction ou de poste depuis le début de l'emploi actuel  
2 : N'a pas changé de fonction ou de poste depuis le début de l'emploi actuel

### **ATTPPA1 : Possibilité de travailler à temps complet**

Pour les personnes travaillant actuellement à temps partiel.

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (TP≠2)</p> <p>1 : Pourrait travailler dans l'entreprise, à temps complet, sans changer d'emploi</p> <p>2 : Pourrait travailler dans l'entreprise, à temps complet, en changeant d'emploi</p> <p>3 : Ne pourrait pas travailler dans l'entreprise, à temps complet</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **ATTPPA2 : Raisons pour lesquelles la personne est à temps partiel**

Pour les personnes travaillant actuellement à temps partiel.

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (TP≠2)</p> <p>1 : Raisons dues à la nature du contrat</p> <p>2 : Raisons imposées par la nature du poste</p> <p>3 : Chômage technique</p> <p>4 : Raisons de santé</p> <p>5 : Pour s'occuper d'un enfant</p> <p>6 : Pour d'autres raisons familiales</p> <p>7 : Pour suivre une formation</p> <p>8 : Pour exercer une autre activité ou avoir du temps</p> <p>9 : Autre</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **ATTPPA3 : Autre emploi à temps partiel**

Pour les personnes travaillant actuellement à temps partiel.

- |                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (TP≠2)</p> <p>1 : A un autre emploi à temps partiel, en plus de celui-ci</p> <p>2 : Recherche un autre emploi à temps partiel</p> <p>3 : N'a pas ou ne recherche pas d'autre emploi à temps partiel</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **APRES1 : Temps pendant lequel la personne souhaiterait rester dans son entreprise actuelle**

Si la personne avait le choix.

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (TA=2)</p> <p>1 : Quitterait cet emploi immédiatement</p> <p>2 : Ne resterait pas plus d'un an</p> <p>3 : Ne resterait pas plus de deux ou trois ans</p> <p>4 : Resterait plus longtemps</p> <p>5 : Resterait définitivement ou presque (jusqu'à la retraite)</p> <p>9 : Ne sait pas</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **APRES2 : Temps pendant lequel la personne pourrait rester dans son entreprise actuelle**

Indépendamment de son choix.

- : Sans objet (TA=2)
- 1 : Pas plus d'un an
- 2 : Pas plus de deux ou trois ans
- 3 : Plus longtemps
- 4 : Définitivement ou presque (ou jusqu'à la retraite)
- 9 : Ne sait pas

## **ACARNS1 : Avenir de l'entreprise pour les non salariés**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui sont actuellement non salariés et qui pensent pouvoir rester plus de trois ans dans leur entreprise.

- : Sans objet (Apres2≠3, 4 ou Aest≠1)
- 1 : L'entreprise va se développer
- 2 : L'entreprise risque de connaître des difficultés durables
- 3 : L'entreprise va se maintenir dans son état actuel
- 4 : La personne ne peut pas répondre, car trop incertain
- 9 : Ne sait pas

## **ACARQ1 : Possibilité d'accéder à un poste de qualification supérieure**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui sont actuellement salariés.  
Si la personne pense pouvoir rester plus de trois ans dans son entreprise.

- : Sans objet (Apres2≠3, 4 ou Aest≠2)
- 1 : Pense accéder à un poste de qualification supérieure
- 2 : Ne pense pas accéder à un poste de qualification supérieure
- 9 : Ne sait pas

## **ACARQ2 : Façon d'accéder à un poste de qualification supérieure**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui sont actuellement salariés.  
Si la personne pense pouvoir rester plus de trois ans dans son entreprise.

- : Sans objet (Acarq1≠1)
- 1 : En suivant une formation complémentaire ou en passant un concours interne
- 2 : Si ses supérieurs apprécient son travail
- 3 : A l'ancienneté
- 4 : Si le chiffre d'affaires de l'entreprise augmente
- 5 : Autre cas

### **ACARS1 : Possibilité de voir sa rémunération progresser**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui sont actuellement salariés.

Si la personne pense pouvoir rester plus de trois ans dans son entreprise et si elle ne pense pas pouvoir accéder à un poste de qualification supérieure.

- : Sans objet (Acarq1≠2,9)
- 1 : Pense que sa rémunération progressera
- 2 : Ne pense pas que sa rémunération progressera
- 3 : N'a aucune chance de voir évoluer sa rémunération autrement que par des revalorisations liées au coût de la vie
- 9 : Ne sait pas

### **ACARS2 : Façon dont la rémunération peut progresser**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui sont actuellement salariés.

Si la personne pense pouvoir rester plus de trois ans dans son entreprise et si elle pense voir sa rémunération progresser sans accéder à un poste de qualification supérieure.

- : Sans objet (Acars1≠1)
- 1 : A l'ancienneté
- 2 : Si le chiffre d'affaires de son entreprise augmente
- 3 : Autre cas

### **AOP1 : Sentiment que l'emploi pourrait être exercé par une personne ayant une formation inférieure**

- : Sans objet (TA=2)
- 1 : Pense que son emploi pourrait être exercé par une personne ayant une formation inférieure
- 2 : Ne pense pas que son emploi pourrait être exercé par une personne ayant une formation inférieure
- 9 : Ne sait pas

### **AOP2 : Sentiment que l'emploi pourrait être exercé par une personne formée dans un domaine différent**

- : Sans objet (TA=2)
- 1 : Pense que son emploi pourrait être exercé par une personne ayant une formation dans un domaine différent
- 2 : Ne pense pas que son emploi pourrait être exercé par une personne ayant une formation dans un domaine différent
- 9 : Ne sait pas

### **AOP3 : Sentiment sur l'évolution du travail dans l'emploi actuel**

Pour les personnes qui sont depuis plus de 5 ans dans leur emploi.

- : Sans objet (TA=2 ou ADAIA > 1992 ou ADA2A > 1992)
- 1 : Son travail s'est dégradé
- 2 : Son travail est resté identique
- 3 : Son travail s'est amélioré
- 9 : Ne sait pas

### **AOP4 : Sentiment d'éprouver la fierté du travail bien fait dans l'emploi actuel**

- : Sans objet (TA=2)
- 1 : Epreuve la fierté du travail bien fait dans son emploi actuel
- 2 : N'éprouve pas la fierté du travail bien fait dans son emploi actuel
- 8 : Refuse de répondre
- 9 : Ne sait pas

### **AOP5 : Impression de faire quelque chose d'utile aux autres**

- : Sans objet (TA=2)
- 1 : A l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres dans son travail
- 2 : N'a pas l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres dans son travail
- 9 : Ne sait pas

### **AOP6 : Sentiment d'être exploité dans l'emploi actuel**

- : Sans objet (TA=2)
- 1 : A le sentiment d'être exploité dans son travail
- 2 : N'a pas le sentiment d'être exploité dans son travail
- 8 : Refuse de répondre
- 9 : Ne sait pas

### **AOP7 : Sentiment d'éprouver de l'ennui dans l'emploi actuel**

- : Sans objet (TA=2)
- 1 : Epreuve de l'ennui dans son travail
- 2 : N'éprouve pas d'ennui dans son travail
- 9 : Ne sait pas

## **DE : POUR CEUX QUI RECHERCHENT UN EMPLOI ACTUELLEMENT**

Pour ceux qui n'ont pas d'emploi actuellement et en recherchent un.  
Cette partie complète les renseignements donnés dans la partie B de l'enquête principale

### **DEME1 : Possibilité de mobilité géographique pour trouver un emploi**

- : Sans objet (TA=1 ou TB=2)
- 1 : Oui, même à l'étranger
- 2 : Oui, en France, n'importe où
- 3 : Oui, en France mais à moins de 100 km
- 4 : Oui, en France mais pas n'importe où
- 5 : Non
- 9 : Ne sait pas

### **DEME2 : Obstacle qui limite les possibilités de mobilité géographique pour trouver un emploi**

Si le rayon d'action possible de la personne est inférieur à 100 km

- : Sans objet (Deme1≠1,2,9)
- 1 : Le travail du conjoint
- 2 : Les conditions matérielles ou financières (dont changement de logement...)
- 3 : Les responsabilités familiales
- 4 : L'attachement à la région où la personne habite
- 5 : Le souhait d'une région particulière
- 6 : Autres
- 7 : Pas d'obstacle particulier

### **DEMR1 : Démarches directes faites afin de trouver cet emploi**

Depuis avril 1996, démarches faites directement auprès d'employeurs différents.

- : Sans objet (TA=1 ou TB=2)
- 1 : Une démarche
- 2 : Entre 2 et 4 démarches
- 3 : Entre 5 et 9 démarches
- 4 : Entre 10 et 49 démarches
- 5 : 50 démarches et plus
- 6 : Aucune démarche

## **DEMR2 : Réponses à des offres afin de trouver cet emploi**

Depuis avril 1996, réponses à des offres d'emploi.

- : Sans objet (TA=1 ou TB=2)
- 1 : Une réponse
- 2 : Entre 2 et 4 réponses
- 3 : Entre 5 et 9 réponses
- 4 : Entre 10 et 49 réponses
- 5 : 50 réponses et plus
- 6 : Aucune réponse

## **DEMR3 : Concours de recrutement passés afin de trouver cet emploi**

Depuis avril 1996

- : Sans objet (TA=1 ou TB=2)
- 1 : Un concours
- 2 : Entre 2 et 4 concours
- 3 : 5 concours et plus
- 4 : Aucun concours

## **DEMR4 : Entretiens d'embauche afin de trouver cet emploi**

Depuis avril 1996, entretiens pour des emplois différents.

- : Sans objet (TA=1 ou TB=2)
- 1 : Un entretien
- 2 : Entre 2 et 4 entretiens
- 3 : Entre 5 et 9 entretiens
- 3 : 10 entretiens et plus
- 4 : Aucun entretien

## **DEMR5 : Démarches auprès d'agences de placement afin de trouver un emploi**

Depuis avril 1996.

- : Sans objet (TA=1 ou TB=2)
- 1 : Oui
- 2 : Non

## **DEMR6 : Autres démarches avant de trouver cet emploi**

Depuis avril 1996.

- : Sans objet (TA=1 ou TB=2)
- 1 : Oui
- 2 : Non

## **OP : OPINIONS**

**Cette partie ne concerne que les moins de 30 ans et les plus de 30 ans qui ont fini leurs études initiales depuis moins de sept ans.**

Il s'agit de connaître leurs préférences en matière d'emploi, s'ils étaient tout à fait libres de choisir, et d'avoir une idée de la situation dans laquelle ils s'imaginent dans l'avenir : dans 10 ans, quelle profession voudraient-ils exercer et où aimeraient-ils habiter ?

Pour les quatre premières questions concernant le choix de l'emploi, chaque choix est confronté à l'idée de "mieux payé". Si l'enquêté répond que cela dépend, on évoque **une variation de 10 à 20 % de la rémunération.**

### **OSUR : Sécurité de l'emploi**

- : Sans objet (QJC=QC)
- 1 : Préférerait un emploi garantissant une carrière sûre
- 2 : Préférerait un emploi plus exposé au risque mais mieux payé
- 9 : Ne sait pas

### **OTPS : Temps libre**

- : Sans objet (QJC=QC)
- 1 : Préférerait un emploi qui lui laisse plus de temps libre
- 2 : Préférerait un emploi où le temps de travail est plus long mais mieux payé
- 9 : Ne sait pas

### **ONUI : Travail de nuit**

- : Sans objet (QJC=QC)
- 1 : Préférerait un emploi sans travail de nuit
- 2 : Préférerait un emploi avec du travail de nuit, mais mieux payé
- 9 : Ne sait pas

### **ODIM : Travail le dimanche**

- : Sans objet (QJC=QC)
- 1 : Préférerait un emploi sans travail les dimanches
- 2 : Préférerait un emploi avec du travail les dimanches, mais mieux payé
- 9 : Ne sait pas

## OCS : Profession dans 10 ans

: Sans objet (QJC=QC)

- 11 : Agriculteurs sur petite exploitation
- 12 : Agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 : Agriculteurs sur grande exploitation
- 21 : Artisans
- 22 : Commerçants et assimilés
- 23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 : Professions libérales
- 33 : Cadres de la fonction publique
- 34 : Professeurs, professions scientifiques
- 35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 : Instituteurs et assimilés
- 43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 : Clergé, religieux
- 45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 : Techniciens
- 48 : Contremaîtres et agents de maîtrise
- 52 : Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 : Policiers et militaires
- 54 : Employés administratifs d'entreprises
- 55 : Employés de commerce
- 56 : Personnels des services directs aux particuliers
- 62 : Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 : Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 : Chauffeurs
- 65 : Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 : Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 : Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 : Ouvriers agricoles
- 85 : Inactifs
- 97 : Incodables, imprécis
- 99 : Ne sait pas

MM : La même profession qu'aujourd'hui

## OCSCSCL : Profession dans 10 ans

: Sans objet (QJC=QC)  
Libellés en clair

## OSTA : Statut dans dix ans

: Sans objet (QJC=QC)

- 1 : A son compte (artisan, commerçant, profession libérale) ou en aidant un membre de sa famille dans son travail
- 2 : Comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
- 3 : Comme autre salarié

**ONSEA : Si à son compte, nombre de salariés dans dix ans**

: Sans objet (QJC=QC ou Osta≠1)  
1 : Aucun salarié  
2 : 1 à 9 salariés  
3 : 10 salariés et plus

**ORGCL : Lieu d'habitation dans dix ans**

: Sans objet (QJC=QC)  
Libellés en clair

**ORG : Région d'habitation dans dix ans**

: Sans objet (QJC=QC)  
0 : Indifférent  
11 : Ile de France  
21 : Champagne Ardennes  
22 : Picardie  
23 : Haute Normandie  
24 : Centre  
25 : Basse Normandie  
26 : Bourgogne  
31 : Nord Pas de Calais  
41 : Lorraine  
42 : Alsace  
43 : Franche Comté  
52 : Pays de la Loire  
53 : Bretagne  
54 : Poitou Charentes  
72 : Aquitaine  
73 : Midi Pyrénées  
74 : Limousin  
82 : Rhône Alpes  
83 : Auvergne  
91 : Languedoc Roussillon  
92 : Provence, Côte d'Azur  
97 : Dom-Tom  
99 : Etranger  
NS : Ne sait pas

## **PA : VOTRE FAMILLE**

### **Le père et la mère: définition**

Il s'agit de celui (celle) que l'enquêté considère comme son père (sa mère). Il peut préférer, par exemple, un homme (une femme) qui l'a élevé à son père (sa mère) biologique si ce dernier (cette dernière) a été particulièrement absent(e).

### **PPINC : Père toujours vivant**

1 : Le père est toujours vivant
2 : Le père est décédé
3 : Le père est inconnu
8 : Refuse de répondre
9 : Ne sait pas

### **PPDCD : Age au décès du père**

Si le père est décédé avant les 16 ans de l'enquêté, on ne posera pas d'autres questions sur le père.

	: Sans objet (Ppinc=2)
00 à 45	: 0 à 45 ans (âge au décès du père)
98	: Refus
99	: Ne sait pas

### **PPHC : Code permettant de filtrer les questions sur le père**

1	: Le père est inconnu (Ppinc=3,8,9) ou le père est décédé avant l'âge des 16 ans (Ppinc=2 et Ppdc<16 ou Ppdc in (98,99))
0	: Le père n'est ni inconnu ni décédé avant l'âge des 16 ans

### **PPDNAI : Département de naissance du père**

	: Sans objet (Pphc=1) ou Non renseigné
01	: Ain
02	: Aisne
03	: Allier
04	: Alpes de Haute Provence
05	: Hautes Alpes
06	: Alpes Maritimes
07	: Ardèche
08	: Ardennes
09	: Ariège
10	: Aube
11	: Aude
12	: Aveyron

13 : Bouches du Rhône  
14 : Calvados  
15 : Cantal  
16 : Charente  
17 : Charente Maritime  
18 : Cher  
19 : Corrèze  
2A : Corse du Sud  
2B : Haute Corse  
21 : Côte d'Or  
22 : Côtes d'Armor  
23 : Creuse  
24 : Dordogne  
25 : Doubs  
26 : Drôme  
27 : Eure  
28 : Eure et Loir  
29 : Finistère  
30 : Gard  
31 : Haute Garonne  
32 : Gers  
33 : Gironde  
34 : Hérault  
35 : Ille et Vilaine  
36 : Indre  
37 : Indre et Loire  
38 : Isère  
39 : Jura  
40 : Landes  
41 : Loir et Cher  
42 : Loire  
43 : Haute Loire  
44 : Loire Atlantique  
45 : Loiret  
46 : Lot  
47 : Lot et Garonne  
48 : Lozère  
49 : Maine et Loire  
50 : Manche  
51 : Marne  
52 : Haute Marne  
53 : Mayenne  
54 : Meurthe et Moselle  
55 : Meuse  
56 : Morbihan  
57 : Moselle  
58 : Nièvre  
59 : Nord  
60 : Oise  
61 : Orne  
62 : Pas de Calais  
63 : Puy de Dôme  
64 : Pyrénées Atlantiques  
65 : Hautes Pyrénées  
66 : Pyrénées Orientales  
67 : Bas Rhin  
68 : Haut Rhin  
69 : Rhône  
70 : Haute Saône  
71 : Saône et Loire  
72 : Sarthe

73 : Savoie  
74 : Haute Savoie  
75 : Ville de Paris  
76 : Seine Maritime  
77 : Seine et Marne  
78 : Yvelines  
79 : Deux Sèvres  
80 : Somme  
81 : Tarn  
82 : Tarn et Garonne  
83 : Var  
84 : Vaucluse  
85 : Vendée  
86 : Vienne  
87 : Haute Vienne  
88 : Vosges  
89 : Yonne  
90 : Territoire de Belfort  
91 : Essonne  
92 : Hauts de Seine  
93 : Seine Saint Denis  
94 : Val de Marne  
95 : Val d'Oise  
97 : Dom-Tom  
99 : France, département non précisé  
00 : Etranger

## PPNAI : Pays de naissance du père

: Sans objet (Pphc=1)  
0.1 : France  
1.11 : Algérie  
1.12 : Tunisie  
1.13 : Maroc  
2.20 : Autres pays d'Afrique  
3.31 : Italie  
3.32 : Allemagne  
3.33 : Espagne  
3.34 : Portugal  
3.39 : Autres Pays d'Europe occidentale (Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Irlande, Danemark, Grande Bretagne, Grèce, Suisse, Autriche, Norvège, Suède)  
4.41 : Pologne  
4.42 : Yougoslavie  
4.43 : Turquie  
4.49 : Autres Pays européens (y compris URSS)  
5.50 : Proche-Orient  
6.61 : Etats-Unis, Canada  
6.69 : Autres pays d'Amérique  
7.71 : Vietnam, Cambodge, Laos  
7.79 : Autres pays d'Asie  
9.99 : Ne sait pas

## PPSITU : Situation du père

- Pour les jeunes ou ceux qui ont fini leurs études initiales depuis peu (QJC=QJ) : **actuellement**
- Pour ceux dont le père est décédé avant la date D, la question n'est pas posée
- Pour les plus âgés (QJC=QC) : **au moment de la fin des études scolaires ou universitaires.**

: Sans objet (Pphc=1 ou (Ppinc=2 et 16<=Ppdcd<=D-Naia))  
1 : Travail  
2 : Au chômage  
3 : Retraité, préretraité, retiré des affaires  
4 : Autre inactif

## PPNIV : Niveau de formation du père

<p>: Sans objet (Pphc=1)</p> <p>01 : N'est jamais allé à l'école 02 : Enseignement primaire (inférieur ou égal au CEP)</p> <p><i>Enseignement secondaire général</i></p> <p>11 : 1er cycle (jusqu'au BEPC) 12 : 2e cycle (jusqu'au baccalauréat)</p> <p><i>Enseignement technique ou professionnel court</i></p> <p>21 : CAP, BEP ou équivalent</p> <p><i>Enseignement technique ou professionnel long</i></p> <p>22 : Brevet, bac de technicien</p> <p><i>Enseignement supérieur ou technique supérieur</i></p> <p>31 : Niveau premier cycle (1 ou 2 ans après le bac) 32 : Niveau deuxième cycle ou plus (plus de deux ans après le bac) 33 : Grande école, école d'ingénieur, 3ème cycle</p> <p>99 : Ne sait pas</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PMINC : Mère toujours vivante

<p>1 : La mère est toujours vivante 2 : La mère est décédée 3 : La mère est inconnue 8 : Refuse de répondre 9 : Ne sait pas</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PMDCD : Age au décès de la mère

Si la mère est décédée avant les 16 ans de l'enquêté, on ne posera pas d'autres questions sur la mère.

<p>: Sans objet (Pminc≠2)</p> <p>00 à 45 : 0 à 45 ans (âge au décès de la mère) 99 : Ne sait pas</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------

## PMHC : Code permettant de filtrer les questions sur la mère

<p>1 : La mère est inconnue (Pminc=3,8,9) ou la mère est décédée avant l'âge des 16 ans (Pminc=2 et Pmdcd&lt;16 ou Pmdcd=99) 0 : La mère n'est ni inconnue ni décédée avant l'âge des 16 ans</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **PMDNAI : Département de naissance de la mère**

: Sans objet (Pmhc=1) ou Non renseigné  
Pour les modalités, voir code Ppdnai

### **PMPNAI : Pays de naissance de la mère**

: Sans objet (Pmhc=1)  
Pour les modalités, voir code Pppnai

### **PMSITU : Situation de la mère**

- Pour les jeunes ou ceux qui ont fini leurs études initiales depuis peu (QJC=QJ) : **actuellement**
- Pour ceux dont la mère est décédée avant la date D, la question n'est pas posée
- Pour les plus âgés (QJC=QC) : **au moment de la fin des études scolaires ou universitaires.**

: Sans objet (Pmhc=1 ou (Pminc=2 et 16<=Pmdcd<=D-Naia))  
1 : Travaille  
2 : Au chômage  
3 : Retraitée, préretraîtée, retirée des affaires  
4 : Ne travaille plus mais avait déjà exercé une activité professionnelle (y compris aide familiale)  
5 : Ne travaille pas et n'a jamais exercé d'activité professionnelle

### **CSM : Catégorie socio-professionnelle de la mère**

Si la mère ne travaille plus : dernière profession exercée.

: Sans objet (Pmhc=1)  
11 : Agricultrices sur petite exploitation  
12 : Agricultrices sur moyenne exploitation  
13 : Agricultrices sur grande exploitation  
21 : Artisans  
22 : Commerçantes et assimilées  
23 : Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus  
31 : Professions libérales  
33 : Cadres de la fonction publique  
34 : Professeurs, professions scientifiques  
35 : Professions de l'information, des arts et des spectacles  
37 : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises  
38 : Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises  
42 : Institutrices et assimilées  
43 : Professions intermédiaires de la santé et du travail social  
44 : Clergé, religieux  
45 : Professions intermédiaires administratives de la fonction publique  
46 : Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises  
47 : Techniciennes  
48 : Contremaîtres et agents de maîtrise  
52 : Employées civils et agents de service de la fonction publique  
53 : Policiers et militaires  
54 : Employées administratifs d'entreprises

55 : Employées de commerce  
56 : Personnels des services directs aux particuliers  
62 : Ouvrières qualifiées de type industriel  
63 : Ouvrières qualifiées de type artisanal  
64 : Chauffeurs  
65 : Ouvrières qualifiées de la manutention, du magasinage et du transport  
67 : Ouvrières non qualifiées de type industriel  
68 : Ouvrières non qualifiées de type artisanal  
69 : Ouvrières agricoles  
85 : Inactives  
99 : Ne sait pas

### PMST : Statut de la mère

: Sans objet (Csm=85) ou Non renseigné  
1 : Etait à son compte ou aidait un membre de sa famille dans son travail sans être salariée  
2 : Etait salariée de l'Etat ou des collectivités locales  
3 : Travaillait comme autre salariée

### PMNS : Nombre de salariés dans l'entreprise

Si la mère était à son compte ou aide-familiale ou salariée de sa propre entreprise.

: Sans objet (Pmst≠1)  
1 : Aucun salarié  
2 : 1 à 9 salariés  
3 : 10 salariés ou plus  
9 : Ne sait pas

### PMNIV : Niveau de formation de la mère

: Sans objet (Pmhc=1)  
01 : N'est jamais allé à l'école  
02 : Enseignement primaire (inférieur ou égal au CEP)  
*Enseignement secondaire général*  
11 : 1er cycle (jusqu'au BEPC)  
12 : 2e cycle (jusqu'au baccalauréat)  
*Enseignement technique ou professionnel court*  
21 : CAP, BEP ou équivalent  
*Enseignement technique ou professionnel long*  
22 : Brevet, bac de technicien  
*Enseignement supérieur ou technique supérieur*  
31 : Niveau premier cycle (1 ou 2 ans après le bac)  
32 : Niveau deuxième cycle ou plus (plus de deux ans après le bac)  
33 : Grande école, école d'ingénieur, 3ème cycle  
99 : Ne sait pas

**PFRE : Nombre de frères**

Y compris les demi-frères ou autres considérés comme tels avec lequel l'enquêté a eu des relations fraternelles.

00 à 20 : Nombre de frères

**PSOE : Nombre de soeurs**

Y compris les demi-soeurs ou autres considérées comme telles avec lequel l'enquêté a eu des relations fraternelles.

00 à 20 : Nombre de soeurs

**PFREA : Nombre de frères plus âgés que l'enquêté**

Parmi les frères comptés dans PFRE, y compris frères jumeaux.

: Sans objet (Pfre=0)  
00 à 11 : Nombre de frères plus âgés que l'enquêté

**PSOEA : Nombre de soeurs plus âgées que l'enquêté**

Parmi les soeurs comptées dans PSOE, y compris soeurs jumelles.

: Sans objet (Psoea=0)  
00 à 13 : Nombre de soeurs plus âgées que l'enquêté

**VCOU1 : Vie en couple sans cohabitation**

Certaines personnes se considèrent en couple mais gardent deux logements séparés, d'où cette question dans le cas où l'enquêté ne cohabite pas avec un conjoint.

: Sans objet (Cohab=1)  
1 : Vit en couple avec quelqu'un qui vit dans un autre logement  
2 : Ne vit pas en couple avec quelqu'un qui vit dans un autre logement

**VCOU2 : Raisons professionnelles de logements différents**

: Sans objet (Vcou1≠1)  
1 : Ne vit pas dans le même logement pour des raisons professionnelles  
2 : Ne vit pas dans le même logement, mais pas pour des raisons professionnelles

## **VENF : Enfants**

Il s'agit des enfants de l'enquêté, y compris enfants adoptés, non compris enfants du conjoint si ce ne sont pas ceux de l'enquêté.

1 : A eu des enfants  
2 : N' a pas eu d'enfants

## **VENF1 : Nombre d'enfants**

Il s'agit des enfants de l'enquêté, y compris enfants adoptés, non compris enfants du conjoint si ce ne sont pas ceux de l'enquêté. Dans les faits, certaines personnes ont inclus les enfants de leur conjoint : c'est une des raisons pour laquelle ce code est différent de NBENFA.

: Sans objet (Venf=2)  
01 à 12 : Nombre d'enfants

## **VENF2 : Enfants dans un autre logement**

Parmi les enfants dénombrés dans VENF1.

: Sans objet (Venf=2)  
1 : Certains des enfants vivent dans un autre logement  
2 : Les enfants ne vivent pas dans un autre logement

## **VENF3 : Lieu où habitent les enfants s'ils sont dans un autre logement**

Parmi les enfants dénombrés dans VENF1.

: Sans objet (Venf2≠1)  
1 : Avec leur autre parent dont il est séparé  
2 : Dans un logement indépendant  
3 : Autre (internat, caserne, collectivité...)

## **VENFA : Année de départ du premier enfant parti dans un autre logement**

Parmi les enfants dénombrés dans VENF1.

: Sans objet (Venf3≠1)  
4 chiffres : Année de départ du premier enfant parti dans un autre logement

#### **VENF4 : Changements après la naissance du dernier enfant**

Parmi les enfants dénombrés dans VENF1.

- : Sans objet (Venf=2)
- 1 : A cherché un emploi
- 2 : A augmenté son temps de travail (heures supplémentaires, passage au temps complet)
- 3 : A diminué son temps de travail (temps partiel, périodes de disponibilité)
- 4 : A changé de travail pour d'autres raisons
- 5 : A arrêté de travailler
- 6 : Aucun de ces changements

#### **VENF5 : Temps d'arrêt après la naissance du dernier enfant**

Si la personne s'est arrêtée de travailler après la naissance de son dernier enfant (VENF4=5), non compris congé de maternité prolongé ou non par un congé de maladie, y compris congé parental.

- : Sans objet (Venf4≠5)
- 1 : Moins d'1 an
- 2 : De 1 à 3 ans
- 3 : Pendant plus de 3 ans
- 9 : Ne sait pas

#### **QLAGE1 : Age du premier départ du domicile parental**

- : Sans objet (QJC=QC)
- 0 : N'a jamais eu de résidence différente de celle de ses parents
- 00A à 34A : Age du premier départ du domicile parental

#### **QLCASE1 : Type de résidence après le premier départ**

- : Sans objet (QJC=QC ou Qlage1=0)
- 1 : En internat
- 2 : En caserne
- 3 : Dans un foyer d'étudiants ou de jeunes travailleurs ou dans une cité universitaire
- 4 : Chez ses beaux-parents
- 5 : Dans un logement appartenant à la famille
- 6 : Dans un logement appartenant à des amis
- 7 : Dans un logement mis à disposition par un employeur
- 8 : Dans un logement indépendant
- 9 : Ne sait pas

**QLAGE2 : Age du premier départ du domicile parental, hors départ en internat ou en caserne**

: Sans objet (QJC=QC ou Qlcase1≠1,2)  
0 : N'a jamais eu de résidence différente de celle de ses parents, hors départ en internat ou en caserne  
00A à 34A : Age du premier départ du domicile parental, hors départ en internat ou en caserne

**QLCASE2 : Type de résidence après le départ autre que pour un internat ou une caserne**

: Sans objet (QJC=QC ou Qlage2=0)  
1 : Dans un foyer d'étudiants ou de jeunes travailleurs ou dans une cité universitaire  
2 : Chez ses beaux-parents  
3 : Dans un logement appartenant à la famille  
4 : Dans un logement appartenant à des amis  
5 : Dans un logement mis à disposition par un employeur  
6 : Dans un logement indépendant  
7 : Autre

**QLMARI : Façon de vivre après le départ de chez les parents**

Au moment du départ, autre que pour un internat ou une caserne.

: Sans objet (QJC=QC ou Qlage1=0 ou Qlage2=0)  
1 : Seul  
2 : En couple non marié  
3 : En couple marié  
4 : Avec un(e) ou des ami(e)s  
5 : Avec un ou des membres de sa famille  
6 : Autre

**QLLOIN : Eloignement du domicile parental**

: Sans objet (QJC=QC ou Qlage1=0 ou Qlage2=0)  
1 : Le logement était dans la même commune que celle de ses parents  
2 : Le logement était dans le même département que celui de ses parents  
3 : Le logement était dans un département limitrophe  
4 : Le logement était plus loin

### **QLRETOU : Retour chez les parents**

Pour résider pendant suffisamment longtemps (au moins une fois, pendant plus de trois mois, hors vacances scolaires).

: Sans objet (QJC=QC ou Qlage1=0 ou Qlage2=0)  
1 : Est revenu vivre chez ses parents  
2 : N'est pas revenu vivre chez ses parents

### **QLAGE3 : Age du retour chez les parents**

: Sans objet (QJC=QC ou Qlretou=2)  
13A à 32A : Age du retour chez les parents

### **VPAR1 : Numéro du département quand l'enquêté habitait chez ses parents**

: Sans objet (Fpar=1 ou Qlage1=0 ou Qlage2=0)  
Voir code Ppdnai (page 77),  
sauf pour le code 97, regroupé ici en : DOM-TOM et étranger

### **VPAR : Type d'agglomération quand l'enquêté habitait chez ses parents**

: Sans objet (Fpar=1 ou Qlage1=0 ou Qlage2=0)  
1 : Agglomération parisienne  
2 : Plus de 200 000 habitants (sauf Paris)  
3 : De 20 000 à moins de 200 000 habitants  
4 : De 5 000 à moins de 20 000 habitants  
5 : Moins de 5 000 habitants

### **VPROP1 : Accès ou non à la propriété**

Y compris accédant à la propriété.

: Sans objet (Fpar=1 ou Qlage1=0 ou Qlage2=0)  
1 : Est ou a déjà été propriétaire de son logement  
2 : N'a jamais été propriétaire de son logement

### **VPROP2 : Année d'accès à la propriété**

Y compris accédant à la propriété.

: Sans objet (Vprop1≠1)  
4 chiffres : Année d'accès à la propriété

## **EP : EVENEMENTS PARTICULIERS**

Cette partie vise à repérer les événements qui ont pu marquer la trajectoire des individus.

Une première série de questions porte sur les problèmes des parents durant l'enfance de l'enquêté. Ces questions ne sont posées qu'aux moins de trente ans ou à ceux qui ont terminé leurs études depuis moins de sept ans.

Les questions suivantes portent sur les événements qui ont pu influencer les trajectoires des individus depuis l'âge de 16 ans.

### **PRET : Départ à la retraite d'un des parents**

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (QJC=QC ou (PPHC=1 et PMHC=1))</p> <p>1 : A connu, depuis sa naissance, un départ à la retraite ou une cessation définitive d'activité d'un de ses parents</p> <p>2 : N'a pas connu, depuis sa naissance, un départ à la retraite ou une cessation définitive d'activité d'un de ses parents</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **PRETA : Année de départ à la retraite d'un des parents**

- |                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (Pret≠1)</p> <p>4 chiffres : Année de départ à la retraite d'un des parents</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **PCHOM : Chômage d'un des parents**

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (QJC=QC ou (PPHC=1 et PMHC=1))</p> <p>1 : A connu, depuis sa naissance, la perte d'un emploi ou une période de chômage d'un de ses parents</p> <p>2 : N'a pas connu, depuis sa naissance, la perte d'un emploi ou une période de chômage d'un de ses parents</p> <p>9 : Ne sait pas</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **PCHOMA : Année de chômage d'un des parents**

- |                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (Pchoma≠1)</p> <p>4 chiffres : Année de chômage d'un des parents</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|

### **PDIVO : Séparation ou divorce des parents**

- |                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>: Sans objet (QJC=QC ou (PPHC=1 et PMHC=1))</p> <p>1 : A connu, depuis sa naissance, la séparation ou le divorce de ses parents</p> <p>2 : N'a pas connu, depuis sa naissance, la séparation ou le divorce de ses parents</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### **PDIVOA : Année de séparation ou divorce des parents**

: Sans objet (Pdivo≠1)  
4 chiffres : Année de séparation ou divorce des parents

### **PREM : Remariage d'un des parents**

: Sans objet (Pdivo≠1)  
1 : A connu, depuis sa naissance, le remariage ou la remise en couple d'un de ses parents  
2 : N'a pas connu, depuis sa naissance, le remariage ou la remise en couple d'un de ses parents

### **PREMA : Année du remariage d'un des parents**

: Sans objet (Prem≠1)  
4 chiffres : Année du remariage d'un des parents

### **PAUT : Autre problème ayant touché les parents**

: Sans objet (QJC=QC ou (PPHC=1 et PMHC=1))  
1 : Accident handicapant ou problème de santé  
2 : Problème matériel ou financier  
3 : Problème judiciaire ou administratif  
4 : Autre  
5 : Aucun  
8 : Refuse de répondre  
9 : Ne sait pas

### **VSANT : Problème de santé**

Cette question et les suivantes concernent les problèmes qu'a eu l'enquêté **personnellement** (accident, maladie longue, handicap...)

1 : A eu un problème grave relatif à sa santé  
2 : N'a pas eu de problème grave relatif à sa santé  
8 : Refuse de répondre  
9 : Ne sait pas

### **VSANTA : Année au moment des problèmes de santé**

: Sans objet (Vsant≠1)  
0000 : Dès la naissance  
4 chiffres : Année du remariage d'un des parents  
9999 : Ne sait pas

## **VPB : Existence de problèmes personnels**

Cette question et les suivantes concernent les problèmes qu'a eu l'enquêté **depuis l'âge des 16 ans**.

L'enquêté a connu personnellement au moins l'un de ces problèmes : des problèmes matériels ou financiers, des problèmes familiaux, des problèmes judiciaires ou administratifs, des problèmes d'ordre professionnel et, si QJ : des problèmes sentimentaux.

- 1 : A connu un de ces problèmes
- 2 : A connu plusieurs fois un problème ou plusieurs de ces problèmes
- 3 : N'a jamais connu de problèmes
- 8 : Refuse de répondre
- 9 : Ne sait pas

## **VFINA : Problèmes matériels ou financiers**

- : Sans objet (Vpb≠1,2)
- 1 : A connu des problèmes matériels ou financiers
- 2 : N'a pas connu de problèmes matériels ou financiers
- 8 : Refuse de répondre
- 9 : Ne sait pas

## **VFINAA : Année lors de ces problèmes matériels ou financiers**

- : Sans objet (Vfina≠1)
- 4 chiffres : Année de début des problèmes matériels ou financiers
- 9998 : Refuse de répondre
- 9999 : Ne sait pas

## **VSENTI : Problèmes sentimentaux**

Cette question n'est posée qu'aux moins de 30 ans ou qui ont terminé leurs études depuis moins de 7 ans.

- : Sans objet (QJC=QC et Vpb≠1,2)
- 1 : A connu des problèmes sentimentaux
- 2 : N'a pas connu de problèmes sentimentaux
- 8 : Refuse de répondre
- 9 : Ne sait pas

## **VSENTIA : Année lors de ces problèmes sentimentaux**

- : Sans objet (Vsentia≠1)
- 4 chiffres : Année de début des problèmes sentimentaux
- 9998 : Refuse de répondre
- 9999 : Ne sait pas

### **VFAMI : Problèmes familiaux**

: Sans objet (Vpb≠1,2)  
1 : A connu des problèmes familiaux  
2 : N'a pas connu de problèmes familiaux  
8 : Refuse de répondre  
9 : Ne sait pas

### **VFAMIA : Année lors de ces problèmes familiaux**

: Sans objet (Vfami≠1)  
4 chiffres : Année de début des problèmes familiaux  
9998 : Refuse de répondre  
9999 : Ne sait pas

### **VJUST : Problèmes judiciaires ou administratifs**

Cette question vise à repérer les problèmes relativement graves de l'enquêté vis-à-vis de la justice : séjours en prison, procès (y compris divorce si cela a marqué l'enquêté), problèmes de papiers pour les étrangers, ...

: Sans objet (Vpb≠1,2)  
1 : A connu des problèmes judiciaires ou administratifs  
2 : N'a pas connu de problèmes judiciaires ou administratifs  
8 : Refuse de répondre

### **VJUSTA : Année lors de ces problèmes judiciaires ou administratifs**

: Sans objet (Vjust≠1)  
4 chiffres : Année de début des problèmes judiciaires ou administratifs  
9998 : Refuse de répondre  
9999 : Ne sait pas

### **VPROF : Problèmes d'ordre professionnel**

: Sans objet (Vpb≠1,2)  
1 : A connu des problèmes d'ordre professionnel  
2 : N'a pas connu de problèmes d'ordre professionnel  
8 : Refuse de répondre

### **VPROFA : Année lors de ces problèmes d'ordre professionnel**

: Sans objet (Vprof≠1)  
4 chiffres : Année de début des problèmes d'ordre professionnel  
9998 : Refuse de répondre  
9999 : Ne sait pas

### **VAUTR : Autres problèmes**

: Sans objet (Vpb≠1,2)  
1 : A connu d'autres problèmes  
2 : N'a pas connu d'autres problèmes  
8 : Refuse de répondre  
9 : Ne sait pas

### **VAUTRA : Année lors de ces autres problèmes**

: Sans objet (Vautr≠1)  
4 chiffres : Année de début des autres problèmes  
9999 : Ne sait pas

## **FI : RELATIONS ET SITUATION FINANCIERES**

Cette partie n'est posée qu'aux moins de 30 ans ou à ceux ayant terminé leurs études depuis moins de 7 ans.

Cette partie cherche à mesurer l'autonomie financière des jeunes. On s'intéresse donc à ces ressources **personnelles** et aux aides qu'il pourrait recevoir de ses parents. On s'intéresse aussi aux ressources de son conjoint : le questionnement sera alors différent si le conjoint est interrogé sur cette partie (s'il a moins de trente ans) ou pas.

Les trois questions qui suivent ne sont posées qu'à ceux qui **n'habitent pas chez leurs parents**. Si les parents sont séparés, on ne parlera que de celui qui habite le plus près de chez l'enquêté.

### **FPDIST : Proximité du logement des parents**

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9) ou Fpar=1)
- 1 : Le logement des parents se trouve dans la même commune
- 2 : Le logement des parents se trouve dans le même département
- 3 : Le logement des parents se trouve dans un département limitrophe
- 4 : Le logement des parents se trouve plus loin

### **FPFREQ : Fréquence des relations avec les parents sur les douze derniers mois**

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9) ou Fpar=1 )
- 1 : Voit ses parents toutes les semaines ou presque
- 2 : Voit ses parents 1 à 3 fois par mois
- 3 : Voit ses parents 1 à 3 fois par trimestre
- 4 : Voit ses parents 1 à 3 fois par an
- 5 : Voit ses parents moins souvent
- 6 : Ne voit jamais ses parents

### **FPLOG : Aide pour les frais de logement**

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9) ou Fpar=1)
- 1 : Les parents logent gratuitement
- 2 : Les parents payent directement le loyer
- 3 : Les parents versent une somme régulière pour payer le loyer
- 4 : Les parents aident à acheter le logement
- 5 : Les parents n'aident pas pour les frais de logement

Les trois questions qui suivent ne sont posées qu'à ceux qui **habitent chez leurs parents**.

### **FPRES : Nombre de jours de présence dans le logement**

On cherche à savoir si l'enquêté est en permanence dans le logement de ses parents, ou s'il vit en partie à l'extérieur de ce logement. On pourra, si le contexte s'y prête, parler de **nuits** passées dans le logement des parents.

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9) ou Fpar=2)
- 1 : Tous les jours
- 2 : Tous les jours sauf pendant certaines périodes de vacances
- 3 : 4 à 5 jours par semaine
- 4 : 1 à 3 jours par semaine
- 5 : A certaines périodes seulement (interne, étudiant, contingent)

### **FSITU : Appréciation de la situation actuelle**

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9) ou Fpar=2)
- 1 : Difficile à vivre pour ses parents
- 2 : Difficile à vivre pour lui
- 3 : Difficile à vivre pour lui et ses parents
- 4 : Sa situation actuelle ne pose pas trop de problèmes
- 8 : Refuse de répondre
- 9 : Ne sait pas

### **FPFOY : Participation au budget parental**

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9) ou Fpar=2)
- 1 : Met une partie de ses ressources dans le budget du foyer de ses parents
- 2 : Ne met pas une partie de ses ressources dans le budget du foyer de ses parents

### **FREG1 : Somme régulière d'argent reçue des parents**

Si le conjoint de l'enquêté a plus de trente ans (Naiacj différent de blanc et Naiacj <= 1967), cette question et les suivantes portent sur les sommes et les aides reçues des parents et des **beaux-parents**.

Sinon (pas de conjoint ou moins de 30 ans), ce sont les sommes et les aides données par les parents de l'enquêté.

On ne s'intéresse qu'aux aides reçues **depuis avril 1996**.

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9))
- 1 : Les parents donnent une somme régulière d'argent
- 2 : Les parents ne donnent pas de somme régulière d'argent

## **FREG2 : Montant de ces sommes régulières**

Variable numérique.

	: Sans objet (Freg1≠1)
0 à 33600	: Montant des sommes régulières
999998	: Refus
999999	: Ne sait pas

## **FREG3 : Fréquence de ces sommes régulières**

	: Sans objet (Freg2≠999998, 999999)
1	: Par semaine
2	: Par mois
3	: Par trimestre

## **FOCC : Sommes occasionnelles**

Y compris les sommes d'argent données pour les enfants du couple ou pour le conjoint.

	: Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9))
1	: A reçu des sommes d'argent occasionnelles
2	: N'a pas reçu de sommes d'argent occasionnelles

## **FFS : Frais de scolarité**

Y compris pour le conjoint ou les enfants de l'enquêté.

	: Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9))
1	: Les parents ont aidé à payer des frais de scolarité
2	: Les parents n'ont pas aidé à payer des frais de scolarité

## **FVHC : Véhicule**

Cette question ne porte que sur le véhicule reçu des parents depuis **avril 1996**.

	: Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9))
1	: Les parents ont offert ou ont aidé à acheter un véhicule
2	: Les parents n'ont pas offert ou n'ont pas aidé à acheter un véhicule

### **FENT : Frais d'entretien du véhicule**

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9))
- 1 : Les parents ont aidé à payer les frais d'entretien ou d'assurance du véhicule
- 2 : Les parents n'ont pas aidé à payer les frais d'entretien ou d'assurance du véhicule
- 3 : Sans objet : pas de véhicule

### **FEQT : Gros équipements**

Y compris des achats pour les enfants du couple ou pour le conjoint.

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9))
- 1 : Les parents ont offert ou ont aidé à acheter de gros équipements
- 2 : Les parents n'ont pas offert ou aidé à acheter de gros équipements

### **FVET : Vêtements**

- : Sans objet (QJC=QC ou (Ppinc=2,3,8,9 et Pminc=2,3,8,9))
- 1 : Les parents offrent régulièrement des vêtements
- 2 : Les parents n'offrent pas régulièrement de vêtements

### **FAID : Estimation globale du montant des cadeaux ou aides**

Variable numérique.

- : Sans objet (Focc≠1 et Ffs≠1 et Fvhc≠1 et Fent≠1 et Feqt≠1 et Fvet≠1)
- 0 à 700000 : Montant global des cadeaux ou aides reçus
- 9999998 : Refuse de répondre
- 9999999 : Ne sait pas

### **FALIM : Part de l'alimentation des repas pris chez les parents et de la nourriture offerte par eux**

Cette question n'est posée qu'à ceux qui n'habitent pas chez leurs parents et qui les voient au moins 1 à 3 fois par mois.

- : Sans objet (QJC=QC ou Fpar=1 ou Ffreq≠1,2)
- 1 : Toute son alimentation ou presque
- 2 : Les trois-quart
- 3 : La moitié
- 4 : Le quart
- 5 : Rien ou presque

### **FAUT1 : Autre personne ayant donné des cadeaux ou des aides**

Si l'enquêté vit en couple, les beaux-parents ne sont pas pris en compte.

	: Sans objet (QJC=QC)
1	: A reçu des cadeaux importants ou des sommes d'argent de la part d'une autre personne
2	: N'a pas reçu de cadeaux importants ou sommes d'argent de la part d'une autre personne

### **FAUT2 : Montant de ces aides ou cadeaux**

	: Sans objet (Faut1≠1)
0 à 200000	: Montant des cadeaux ou aides reçus d'autres personnes
9999998	: Refuse de répondre
9999999	: Ne sait pas

### **FTRAV : Revenus du travail de l'année (depuis avril 1996)**

Pour cette question et les suivantes, si le conjoint a plus de 30 ans (Naiacj différent de blanc et Naiacj <= 1967), il faut prendre en compte les revenus des 2 conjoints.  
Sinon, on se limite aux revenus personnels de l'enquêté.

	: Sans objet (QJC=QC)
0 à 920000	: Montant des cadeaux ou aides reçus d'autres personnes
9999998	: Refuse de répondre
9999999	: Ne sait pas

### **FCHOM : Revenus du chômage**

Depuis avril 1996.

	: Sans objet (QJC=QC)
0 à 220000	: Montant des revenus du chômage
9999998	: Refuse de répondre
9999999	: Ne sait pas

### **FMALA : Allocations maladie**

Depuis avril 1996.

	: Sans objet (QJC=QC)
0 à 88000	: Montant des prestations liées à la maladie ou l'invalidité
9999998	: Refuse de répondre
9999999	: Ne sait pas

### **FETU : Bourses ou allocations d'études**

	: Sans objet (QJC=QC)
0 à 96000	: Montant des prestations liées à la maladie ou l'invalidité
999998	: Refuse de répondre
999999	: Ne sait pas

### **FALLOC : Allocations familiales, logement**

Depuis avril 1996.

Cette question et la suivante ne sont posées qu'à la femme si les deux conjoints ont moins de 30 ans.

	: Sans objet (QJC=QC ou (S=1 et 1968 <= Naiacj <= 1977))
0 à 88800	: Montant des allocations familiales, allocations logement
999998	: Refuse de répondre
999999	: Ne sait pas

### **FRMI : RMI, autres aides sociales**

Depuis avril 1996.

	: Sans objet (QJC=QC ou (S=1 et 1968 <= Naiacj <= 1977))
0 à 48000	: Montant des RMI et autres aides sociales
999998	: Refuse de répondre
999999	: Ne sait pas

### **FBABYS1 : Revenus très occasionnels le mois précédent**

Cette question porte sur les emplois occasionnels (petits cours, baby-sitting, etc..) du mois précédant l'enquête.

	: Sans objet (QJC=QC)
1	: A eu des revenus de petits travaux occasionnels
2	: N'a pas eu de revenus de petits travaux occasionnels

### **FBABYS2 : Montant des revenus très occasionnels le mois précédent**

	: Sans objet (Fbabys1≠1)
0 à 17000	: Montant des revenus de petits travaux occasionnels
999998	: Refuse de répondre
999999	: Ne sait pas

**FBABYS3 : Revenus très occasionnels depuis avril 1996**

: Sans objet (QJC=QC)  
1 : A eu des revenus de petits travaux occasionnels depuis avril 1996  
2 : N'a pas eu de revenus de petits travaux occasionnels depuis avril 1996

**FBABYS4 : Montant des revenus très occasionnels depuis avril 1996**

: Sans objet (Fbabys1≠1 et Fbabys3≠1)  
0 à 48000 : Montant des revenus de petits travaux occasionnels  
999998 : Refuse de répondre  
999999 : Ne sait pas

## RESSOURCES DES JEUNES ET PAUVRETE

L'exploitation de la partie de l'enquête « Jeunes et Carrières » consacrée aux ressources des 19-29 ans a entraîné la réalisation de travaux d'apurement ainsi que la création de nombreuses variables, avec, entre autres, la réalisation d'imputations économétriques. Ce travail a été réalisé par Daniel Verger, dans le cadre de son article avec Nicolas Herpin : « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », Economie et Statistique, n°308-309, 1998.

Deux séries de variables ont été constituées :

- les ressources des individus jeunes, dans des ménages complets ou non (7973 observations);
- les ressources des ménages jeunes complets hors du foyer parental (3123 observations).

### Rappels

Le fichier de l'enquête EJC peut être appréhendé de deux manières : l'une au point de vue individuel (toutes les personnes répondantes à l'enquête, dont la représentativité est assurée par la variable EXTREJC); l'autre au point de vue du couple (ménages complètement observés, dont la représentativité est assurée par la variable EXTRCPL (cf. page 13)).

Pour éviter les biais de non réponse, les études sur les ménages jeunes (hors foyer parental) seront menées à partir des seuls individus appartenant à des ménages complets.

Quand un jeune, hors du foyer parental, vit en couple, deux cas peuvent se présenter :

- soit le conjoint est lui aussi jeune : on a alors deux questionnaires « jeunes », la partie sur les revenus est alors individualisée;
- soit le conjoint n'est pas jeune : la partie revenus porte sur tout le ménage et non pas sur l'individu lui-même.

Ces différences au niveau de la collecte obligent à effectuer des traitements différents pour chacune des catégories suivantes :

- jeunes hors foyer parental avec revenus déclarés individuellement (FPARJP=2 et NARRCO=0)
- jeunes hors foyer parental avec revenus non déclarés individuellement (FPARJP=2 et NCARRCO>0)
- jeunes non en couple au foyer parental (FPARJP=1 et COHABJP=2)
- jeunes en couple au foyer parental (FPARJP=1 et COHABJP=1)

### **Variables concernant les individus jeunes**

**CHAMPJP** : valant 1 si l'individu est concerné, 0 sinon.

Ce champ correspond aux jeunes dont l'année de naissance (NAIA) est comprise entre 1968 et 1978.

### Calcul de variables résumant le cycle d'activité sur 12 mois

**NBMCHOM** : nombre de mois de chômage

**NBMETUD** : nombre de mois d'études

**NBMINAC** : nombre de mois d'inactivité

**NBMTRAVR** : nombre de mois de travail

**NBMOIS** : est la somme de ces quatre variables

Ces cinq variables ont été déterminées à partir du calendrier d'activité de l'enquête Emploi : FI01-FI12

**SAL9697** : approximation du salaire sur les 12 derniers mois à partir de l'enquête Emploi  
**SAL9697 = NBMTRAV \* SALRED**  
(au préalable, quelques salaires non déclarés et mal codés ont été mis à blanc : SALFR=999998).

Apurement de certaines variables en comparant avec l'enquête Emploi  
(rajout du suffixe JP par rapport aux variables brutes)

**NAIAJP** : année de naissance

**COHABJP** : vit en couple

**LPRMJP** : lien avec la personne de référence

**FPARJP** : vit chez ses parents; une modalité 3 a été créée pour les cas de jeunes en couple au foyer parental : elle ne concerne que 34 couples.

Remarque : des incohérences entre les différents codes subsistent, mais ont été maintenues pour permettre de retrouver les résultats publiés.

Mise à blanc des non-déclarés et à 0 des revenus inexistants  
(rajout d'un suffixe JP par rapport aux variable brutes : voir pages 95 à 101)

Lorsque le montant d'une aide ou d'un revenu n'existe pas, on met sa valeur à 0.

Lorsqu'un montant est non déclaré (ne sait pas ou refus), ou que d'après le calendrier de l'enquête emploi, un revenu doit exister, on met sa valeur à blanc.

Certains cas sont discutables (par exemple lorsque des jeunes au foyer parental n'ont aucun revenu propre et ne déclarent aucune forme d'aide ou de cadeau : il est vraisemblable -mais pas certain- que le questionnaire n'a pas été compris) ; ils devront être examinés au cas par cas avant chaque exploitation pour statuer quant à leur éventuelle élimination.

La distinction entre revenus nuls et revenus totalement non déclarés reste partiellement subjective.

**FAIDJP** : montant apuré des autres aides et cadeaux

**FAUT2JP** : montant apuré des aides reçues d'autres personnes que les ascendants

**FTRAVJP** : montant apuré des revenus du travail

**FCHOMJP** : montant apuré des allocations chômage

**FMALAJP** : montant apuré des prestations maladie

**FETUJP** : montant apuré des bourses d'études

**FALLOJJP** : montant apuré des allocations familiales

**FRMIJP** : montant apuré du RMI

**FBABY2JP** : montant apuré des revenus des petits boulots (mensuel)

**FBABY4JP** : montant apuré des revenus des petits boulots (annuel)

**FREG2NOR.** : Montant annuel de l'aide régulière

Cette valeur est obtenue en apurant FREG2 et en la multipliant par la fréquence des versements FREG3.

Montants après imputation et arbitrages

(rajout d'un suffixe I par rapport aux variables brutes : voir pages 95 à 101)

**FTRAVIA** : revenus du travail après imputations des non-réponses et arbitrages entre l'enquête EJC et l'enquête Emploi

**ARB** : prend la valeur E si le montant des revenus du travail retenu provient de l'enquête Emploi, J si ce montant provient de EJC.

Se référer à l'annexe 1 sur le traitement des revenus du travail : page 109

**FREGI2** : montant après imputation de l'aide régulière

**FAIDI** : montant après imputation des aides et cadeaux des ascendants

**FAUTI2** : montant après imputation des aides reçues d'autres personnes

Se référer à l'annexe 2 sur l'imputation pour corriger la valeur des aides non déclarées : page 111

**FCHOMI** : montant après imputation des allocations chômage

**FMALAI** : montant après imputation des prestations maladie

**FETUI** : montant après imputation des bourses d'études

**FALLOCI** : montant après imputation des allocations familiales

**FRMII** : montant après imputation du RMI

**FBABYSI4** : montant après imputation des revenus de petits boulots (annuel)

Se référer à l'annexe 3 sur les revenus autres que ceux du travail : page 112.

**REVHAI** : revenu hors aides privées après imputations et arbitrages sur les salaires

Typologie individuelle

**TYPOLJ** : variable sur 4 caractères :

- la 1ère position indique si le jeune est célibataire (1) ou non (0)

- la 2ème indique s'il est étudiant (1) ou non (0)

- la 3ème s'il est au foyer parental ou non :

0 : hors foyer parental

1 : non en couple, au foyer parental au moins 4 ou 5 jours par semaine

2 : non en couple au foyer parental à certaines périodes ou au moins 3 jours par semaine

3 : en couple au foyer parental

- la 4ème s'il perçoit des revenus du travail (1) ou non (0).

**Variables définies au niveau des ménages jeunes**

Ces variables ne concernent que les ménages complets hors foyer parental.

**CHAMPJPM** : valant 1 si le ménage est concerné.

Ces variables ont été définies pour les personnes de référence des ménages jeunes complets : voir page 13. La pondération à utiliser est EXTRCPL.

Composition du ménage

**NJEUNCO** : nombre de jeunes, personne de référence ou conjoint

**NCARRCO** : nombre de personnes de référence ou de conjoint nés avant 1968

**NPERSO** : nombre de personnes du ménage

**NETRAN** : nombre d'individus hors famille (LPRMJP=7, 8 et COHABJP=2)

**NFAMI** : nombre d'individus de la famille autres que PR, conjoint et enfants (LPRMJP=4,5,6 et COHABJP=2)

### Typologie des ménages

**TYPOLJM** : situation pour la personne de référence (voir TYPOLJ pour les modalités)

**TYPOLJCJ** : idem pour l'éventuel conjoint

**TYPOLDM** : typologie des ménages

0000 : couple, aucun étudiant, hors foyer parental, sans revenu du travail

0001 : couple, aucun étudiant, hors foyer parental, avec revenu du travail pour au moins un des conjoints

0100 : couple, deux étudiants, hors foyer parental, sans revenus du travail

0101 : couple, deux étudiants, hors foyer parental, avec revenus du travail

0200 : couple, un étudiant et un non étudiant, hors foyer parental, sans revenus du travail

0201 : couple, un étudiant et un non étudiant, hors foyer parental, avec revenus du travail

1000 : célibataire, non étudiant, hors foyer parental, sans revenus du travail

1001 : célibataire, non étudiant, hors foyer parental, avec revenus du travail

1100 : célibataire, étudiant, hors foyer parental, sans revenu du travail

1101 : célibataire, étudiant, hors foyer parental, avec revenu du travail

Des résumés de cette situation ont été faits

**EXETUD** : il existe au moins un étudiant

**COUPLE** : il existe un couple dans le ménage

**EXREVT** : il existe des revenus du travail (y compris « petits boulots »)

### Existence des aides et des revenus de « petits boulots » au niveau ménage

(rajout d'un suffixe M aux variables brutes : voir pages 95 à 101).

Ces variables d'existence d'un revenu, d'une aide au niveau du ménage, valent 0, 1 ou 2 selon le nombre d'individu déclarant percevoir le revenu ou l'aide.

L'existence des aides est avérée dès qu'un des individus du ménage en bénéficie.

**FREG1M** : aide régulière des ascendants

**FOCCM** : sommes occasionnelles

**FFSM** : frais de scolarité payés

**FVHCM** : véhicule

**FENTM** : frais d'entretien du véhicule

**FEQTM** : gros équipement

**FVETM** : vêtements

**FAUT1M** : aides reçues d'autres personnes

**EAIDELOM** : existence d'une aide privée au niveau du ménage, y compris aides en nature

**FBABYS1M** : existence de revenu de petits boulots le mois dernier

**FBABYS3M** : existence de revenu de petits boulots sur les 12 derniers mois

Quatre codes sont construits un peu différemment : pour FPDISTM, FPFREQM, FALIMM et FPLOGM, on crée les variables ménage en prenant la plus faible des valeurs observées pour les divers individus du ménage (aide la plus intense).

**FPDISTM** : distance du domicile des ascendants

**FPFREQM** : fréquence des visites chez les ascendants

**FPLOGM** : aide au logement

**FALIMM** : aide alimentaire

Imputations valorisant les aides en nature

**IMPUTLO1** : imputation économétrique de l'aide au logement

**IMPUTLOY** : imputation forfaitaire de l'aide alimentaire

**IMPUTAL1** : imputation économétrique de l'aide alimentaire

**IMPUTALI** : imputation forfaitaire de l'aide alimentaire

Se référer à l'annexe 4 sur l'imputation valorisant les aides en nature : page 115.

Montants des revenus et aides au niveau du ménage, y compris imputations

(rajout d'un suffixe M au nom de la variable individuelle correspondante)

Ces variables s'obtiennent par sommation des montants de ressources au niveau du ménage, y compris imputations et arbitrages.

**FREGI2M** : valeur des aides régulières au niveau ménage

**FAIDIM** : valeur des autres aides ou cadeaux des ascendants au niveau ménage

**FAUTI2M** : valeur des aides reçues au niveau ménage d'une autre personne

**SAL9697M** : somme des salaires à partir de l'enquête Emploi

**REVHAIAM** : montant des revenus hors aides privées

**FTRAVIAM** : montant des revenus du travail

**FCHOMIM** : montant des revenus des allocations chômage

**FMALAIM** : montant des allocations des prestations maladie

**FETUIM** : montant des bourses d'études

**FALLOCIM** : montant des allocations familiales

**FRMIIM** : montant du RMI

**FBABYS4M** : montant annuel des revenus des petits boulots

**REVTOIA1** : revenu total du ménage après imputations (économétriques pour le logement et l'alimentaire) et arbitrage sur les salaires

Unités de consommation du ménage et pauvreté

**NUC** : nombre d'unité de consommation du ménage

(échelle dite OCDE modifiée)

personne seule : 1

couple sans enfant : 1,5

couple avec N enfants  $1,5 + 0,3 \cdot N$  (avec saturation pour  $N \geq 4$ , cas assimilé à  $N=4$ )

famille monoparentale  $1 + 0,3 \cdot N$  (avec saturation pour  $N \geq 4$ )

**REVUCIA1** : revenus totaux par UC à partir de REVTOIA1

**PAUVIAM1** : définition « relative » : revenus par UC inférieurs à la 1/2 médiane, soit moins de 3 500 F

**PAUVAIA1** : définition absolue, soit revenus par UC inférieurs à 2 600 F ou 2 400 F mensuels selon qu'on est en Ile de France ou non : pour la construction voir Herpin-Verger « Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté », Economie et Statistique, n°308-309, 1998.

## ANNEXES : Traitement du montant des ressources

La mesure des salaires dans les enquêtes se heurte à certaines difficultés bien connues (arrondis, oublis de primes et rémunérations pour heures supplémentaires, erreurs de saisie, confusion entre revenus brut et net, entre salaire annuel et mensuel ...), mais qui peuvent différer d'une enquête à l'autre selon la forme du questionnaire, ou selon la vigilance de l'enquêteur. L'enquête « Jeunes et Carrières » étant réalisée auprès d'un sous-échantillon de l'enquête Emploi, on dispose pour les jeunes salariés d'une double déclaration de leur salaire, l'une dans l'enquête principale, l'autre dans la partie Revenus de l'enquête EJC. Le rapprochement des deux sources permet donc un apurement inhabituel. Cet apurement nécessitant la réalisation d'ajustements économétriques.

Les différentes variables ayant servi à ces ajustements ne sont pas présentes dans le fichier à l'exception des variables finales décrites ci-dessus.

### Annexe 1. Le traitement des revenus du travail

#### 1. Le traitement des salaires manquants

Selon les différentes situations (cf. page 103), on détermine les revenus du travail dans les cas où FTRAV est manquant et où on sait que de tels revenus existent.

TRAVI : revenus du travail imputé

1.1 : jeunes hors foyer parental avec revenus déclarés individuellement (FPARJP=2 et NARRCO=0)

si FTRAV manquant et SALRED > 0, alors TRAVI = SAL9697

si FTRAV et SALRED manquant, alors on réalise l'imputation suivante, basée sur une équation de salaire estimée sur la partie des répondants à l'enquête EJC de même type :

(cf. Annexe 5 page 116 pour la définition des variables)

LOGTRA =

cte	8,577	CCOM3	-0,147	S1	+0,242	CSP2	-0,378	CSP5	+0,095	DIPLO3	-0,136	DIPLO6	-0,071
CCOM1	-0,096	CCOM4	-0,194	TAGE1	-0,239	CSP3	-0,124	CSP6	-0,051	DIPLO4	-0,143	DIPLO7	-0,123
CCOM2	-0,182	CCOM5	+0,022	CSP1	+0,293	CSP4	+0,176	DIPLO2	-0,302	DIPLO5	-0,159	DIPLO8	+0,079

l'écart-type de la régression valant 0,551.

Le salaire lui-même est calculé par la formule :

$$\text{TRAVI} = \text{NBMTRAV} * \exp(\text{LOGTRA}) * \exp((0,551^{**2})/2)$$

1.2 : jeunes hors foyer parental avec revenus non déclarés individuellement (FPARJP=2 et NCARRCO>0)

les effectifs concernés étant faibles, seule une imputation forfaitaire a été réalisée, à partir des moyennes pour les déclarants du même type

si FTRAV manquant et si l'individu appartient à la strate :

Strate	TRAVI imputé	Né en 1972 ou après et	
Né en 1971 ou avant et		sans prof	
sans prof	99 405	68 800	
agriculteur	139 977	agriculteur	
autre indep	103 554	autre indep	
cadre	227 188	cadre	
prof inter	175 421	prof inter	112 113
employé	127 757	employé	100 383
ouvrier	112 636	ouvrier	97 878

1.3 jeunes non en couple au foyer parental (FPARJP=1 et COHABJP=2)

si FTRAV manquant et SALRED >0 , alors TRAVI = SAL9697

si FTRAV et SALRED manquant, alors on réalise l'imputation suivante, basée sur une équation de salaire estimée sur la partie des répondants à l'enquête EJC de même type :

(cf. Annexe 5 page 116 pour la définition des variables)

LOGTRA =

cte	8,941	CCOM3	-0,680	S1	+0,091	CSP2	-0,493	CSP5	-0,018	DIPLO3	-0,318	DIPLO6	+0,024
CCOM1	-0,592	CCOM4	-0,636	TAGE1	-0,305	CSP3	-0,326	CSP6	-0,216	DIPLO4	-0,086	DIPLO7	-0,115
CCOM2	-0,637	CCOM5	-0,426	CSP1	-0,002	CSP4	+0,224	DIPLO2	-0,238	DIPLO5	-0,224	DIPLO8	+0,123

l'écart-type de la régression valant 0,688.

Le salaire lui-même est calculé par la formule :

$$\text{TRAVI} = \text{NBMTRAV} * \exp(\text{LOGTRA}) * \exp((0,688^{**2})/2)$$

1.4 jeunes non en couple au foyer parental (FPARJP=1 et COHABJP=1)

La faiblesse de cette catégorie conduit à imputer une moyenne pour l'ensemble des déclarants de même type

$$\text{TRAVI} = 50\ 767$$

## 2. Rapprochement des deux déclarations de salaire lorsqu'elles sont toutes deux présentes

Ce rapprochement se fait catégorie de jeunes par catégorie (les 4 types ci-dessus, soit pour les jeunes hors foyer parental avec revenus individuels, etc.) en se restreignant à chaque fois à la population des individus qui ont déclaré la variable correspondante.

On affecte à chaque jeune le numéro de son centile dans la distribution des revenus salariaux de l'enquête EJC et dans la distribution des salaires de l'enquête Emploi. On regroupe ensuite ces centiles 0 à 4, 5 à 9, 10 à 19, 20 à 29, 30 à 39, 40 à 49, 50 à 59, 60 à 69, 70 à 79, 80 à 89, 90 à 94, 95 à 98 , 99.

2.1 Correction des faux salaires extrêmes de l'enquête EJC : si l'individu est dans les trois premiers déciles de la distribution d'après EJC, alors qu'il est au dessus du 6ème dans EE, on utilisera le salaire de l'enquête Emploi. Si l'individu est dans le dernier décile de distribution EJC et en dessous de la médiane pour EE, on utilisera aussi le salaire de l'enquête Emploi.

### 2.2 Arbitrage économétrique entre les deux données de salaire

Cet arbitrage n'a été réalisé que pour les jeunes (au foyer parental ou non) dont on connaît les revenus individualisés.

Pour ceux dont le revenu a été déclaré dans l'enquête EJC avec une valeur retenue dans la première procédure, on estime le résidu dans un modèle de salaire qui comprend comme variables explicatives le sexe, la CS, le niveau de diplôme, la catégorie de commune d'habitat, la tranche d'âge et l'existence d'un changement récent dans la situation vis-à-vis du foyer parental. A ces variables explicatives se rajoute le nombre d'actifs du ménage lorsque les revenus déclarés sont ceux du ménage. On calcule de même le résidu pour ceux ayant déclaré leur salaire dans l'enquête Emploi. Quand les deux résidus existent, on choisit la valeur issue de la source qui conduit à la valeur absolue du résidu la plus basse. La variable **ARB** prend la valeur E si l'estimateur retenu provient de l'enquête Emploi, J si elle provient de EJC.

Les diverses étapes de cette procédure conduisent à une valeur finalement retenue, arbitrée et apurée : **FTRAVIA**.

**Annexe2 : Les imputations pour corriger les valeurs des aides non déclarées**, lorsque l'existence de ces aides est déclarée.

Les imputations se font type d'aide par type d'aide, de façon différente pour les jeunes au foyer parental et pour les jeunes hors du foyer parental, et selon le niveau d'études atteint par le père. Les montants utilisés sont les montants moyens observés pour les individus de même type aidés et ayant déclaré le montant de l'aide :

Niveau d'études le plus élevé atteint par le père (PPNIV)	aides régulières (IMPUTAIR)	autres aides et cadeaux des ascendants (IMPUTAI)	autres aides (IMPUTAII)
<b>LES JEUNES HORS DU FOYER PARENTAL</b>			
sans objet (pas de père)	18 261	6 973	11 235
n'est jamais allé à l'école	25 584	5 141	6 040
enseignement primaire	25 584	10 715	6 600
secondaire gen (6ème-3ème)	29 211	15 039	5 098
secondaire gen (2ème-terminale)	29 221	7 774	5 959
technique court	31 845	9 674	7 016
technique long	24 648	9 406	6 948
supérieur 1er cycle	28 035	10 272	6 965
supérieur 2ème cycle	36 557	13 990	6 734
supérieur (grande école, 3ème cycle)	43 704	15 981	10 998
non déclaré	15 704	4 626	4 618
<b>LES JEUNES NON EN COUPLE AU FOYER PARENTAL</b>			
sans objet (pas de père)	11 681	10 046	4 123
n'est jamais allé à l'école	6 654	5 438	3 765
enseignement primaire	10 936	7 866	6 441
secondaire gen (6ème-3ème)	10 222	11 274	2 343
secondaire gen (2ème-terminale)	7 967	7 313	3 075
technique court	8 965	7 288	2 683
technique long	5 565	11 402	3 191
supérieur 1er cycle	14 527	6 548	1 800
supérieur 2ème cycle	15 929	7 423	17 569
supérieur (grande école, 3ème cycle)	17 338	10 929	2 996
non déclaré	7 052	6 853	3 456

Pour les jeunes en couple au foyer parental, seule l'aide régulière a été imputée à 15 000 F.

Pour les jeunes hors foyer parental non individualisés, de même, seule l'aide régulière a été imputée à 1 800 F.

Les variables **FREGI2**, **FAIDI**, **FAUTI2** sont déterminées à partir de ces imputations.

### Annexe 3 : Les autres éléments de revenus des jeunes

Imputations pour valeur du revenu non déclarée quand l'existence du revenu est déclarée : les imputations se font type de revenu par type de revenu; les imputations sont les moyennes pour les personnes qui ont déclaré un revenu de cette nature, stratifiées par âge (2 tranches d'âge) et par catégorie socio-professionnelle (7 modalités). On travaille de façon indépendante sur les 4 catégories de jeunes (voir page 103) La stratification sera réduite pour les populations d'effectifs faibles. De faible montant quand elles sont déclarées, les prestations maladie n'ont fait l'objet d'aucune imputation : les valeurs manquantes ont été mises à 0.

Quelques précisions sur les tableaux : les cases laissées à blanc sont celles pour lesquelles la moyenne n'a pu être calculée (cas vide ou quasi-vide). La présence d'une valeur ne signifie pas que l'imputation correspondante s'est réellement présentée.

#### Les jeunes hors foyer parental avec description individualisée des revenus :

Strate âge*cs	: allocations chômage chomi= valeur mensuelle imputée nbmchom (Emploi)	bourse d'études etui= valeur mensuelle imputée x nbmetud (Emploi)	allocations fam., logt. alloct	RMI rmii	revenus de petits boulots babysi4
<b>Né en 1971 ou avant</b>					
sans prof. agriculteur autre indep.		2873*	22670	19233	5284
cadre	2677*	4958*	11117	19340	6628
prof interm.	5033*	3602*	11359	14069	7438
employé	3605*	3528*	13359	15171	5127
ouvrier	3407*		11793	14044	3870
<b>Né en 1972 ou après</b>					
sans prof. agriculteur autre indep.		1227*	9852	16032	2406
cadre	8545*	2039*	7325		1416
prof interm.	3484*	1243*	8154		4034
employé	2442*	1675*	12022	7947	4590
ouvrier	2886*	2012*	8126	5149	6926

\* valeurs mensuelles imputées

**Les jeunes hors foyer parental avec description agrégée des revenus :**

Strate âge*cs	: allocations chômage <b>chomi=</b> valeur mensuelle imputée x <b>nbmchom</b> (Emploi)	bourse d'études <b>etui=</b> valeur mensuelle imputée x <b>nbmetud</b> (Emploi)	allocations fam., logt. <b>alloci</b>	RMI <b>rmii</b>	revenus de petits boulots <b>babysi4</b>
<b>Né en 1971 ou avant</b>		\$			\$
sans prof.		\$	24653	24687	\$
agriculteur		\$	13437		\$
autre indep.		\$	12277		\$
cadre	5040*	\$	8387		\$
prof interm.	6210*	\$	14498		\$
employé	3291*	\$	18631	14452	\$
ouvrier	3364*	\$	20107	12556	\$
<b>Né en 1972 ou après</b>		\$1335*			\$3000
sans prof.		\$	25857	3863	\$
agriculteur		\$			\$
autre indep.		\$			\$
cadre		\$			\$
prof interm.	7334*	\$	9548		\$
employé	2221*	\$	17205	18982	\$
ouvrier	2764*	\$	13703		\$

\* valeurs mensuelles imputées  
\$ indique l'absence de stratification

### Les jeunes au foyer parental avec description individualisée des revenus :

Strate âge*cs	: allocations chômage chomi= valeur mensuelle imputée x nbmchom (Emploi)	bourse d'études etui= valeur mensuelle imputée x nbmetud (Emploi)	allocations fam., logt. alloci	RMI rmii	revenus de petits boulots babysi4
<b>Né en 1971 ou avant</b>		\$			
sans prof.	0*	\$	14178	8437	7018
agriculteur		\$	6000§		
autre indep.		\$	6000§		
cadre	7110*	\$	8334		5979
prof interm.	4791*	\$	6000§	14158	1945
employé	2592*	\$	6000§	13633	3067
ouvrier	3416*	\$	6000§	16203	6872
<b>Né en 1972 ou après</b>		\$ 910			
sans prof.	0*	\$	6671	20851	2483
agriculteur		\$	6000§		
autre indep.		\$	6000§		
cadre		\$	6722		
prof interm.	2930*	\$	6749		2467
employé	2144*	\$	12924	5958	2715
ouvrier	2312*	\$	6130	7286	2883

\* valeurs mensuelles imputées

§ valeurs forfaitaires

### Les jeunes en couple au foyer parental :

Vu leur nombre extrêmement faible, seules des moyennes globales ont été utilisées :

Pour les revenus de Babysitting, valeur de 720 f

Pour l'allocation chômage, valeur de 2200 f par mois.

Pour les bourses d'étude, valeur de 1500 f par mois.

Pour les allocations familiales, valeur annuelle de 12 000 f.

Pour le RMI, valeur annuelle de 23 000 f.

Les variables **FCHOMI**, **FMALAI**, **FETUI**, **FALLOCI**, **FRMII**, et **FBABYSI4** sont obtenues à partir de ces différentes imputations.

#### **Annexe 4 : Les imputations valorisant les aides en nature**

Pour les jeunes hors du foyer parental, imputations réalisées au niveau du ménage dans son ensemble.

##### **a. La mise à disposition gratuite d'un logement ou le paiement par les parents d'un loyer.**

Cette aide peut revêtir concrètement plusieurs formes : mise à disposition du jeune d'un logement possédé par les parents, paiement direct du loyer par les parents au propriétaire, versement d'une somme au jeune pour qu'il règle son loyer. Le questionnaire ne précise pas quelles charges sont incluses. On supposera que l'aide couvre tout le poste Logement du jeune.

L'équation utilisée pour l'imputation a été estimée sur l'enquête Budget de Famille (champ réduit aux ménages de moins de 30 ans, hors propriétaires et logés gratuitement) par un modèle non-linéaire de la forme :

**IMPUTLO1** : imputation économétrique de l'aide au logement

$IMPUTLO1 = \exp(\sum \alpha X) + \varepsilon$  où IMPUTLO1 regroupe toutes les dépenses de loyer et de charges afférentes au logement principal (y.c. travaux sans charges d'accession).  
(cf. Annexe 5 page 116 pour la définition des variables)

$\log(IMPUTLO1) =$

cte	11,1	CCOM4	-0,23	CSPR2	-0,67	CSPR7	-0,18	TYPS3	-0,27	TYPS8	-0,03	DIPLOM5	+0,21
CCOM1	-0,15	CCOM5	-0,16	CSPR3	-0,05			TYPS4	-0,13			DIPLOM6	+0,16
CCOM2	-0,17	TAGPR	-0,09	CSPR4	+0,07	TYPS1	-0,52	TYPS6	-0,02	DIPLOM2	-0,03	DIPLOM7	+0,27
CCOM3	-0,30	CSPR1	-0,18	CSPR6	-0,17	TYPS2	-0,57	TYPS7	-0,41	DIPLOM4	+0,10	DIPLOM8	+0,32

##### **b. L'aide alimentaire**

Le principe suivi est le même : on estime un modèle portant sur la dépense alimentaire totale (au domicile et hors domicile) sur la partie « jeunes » de l'enquête Budget (champ réduit aux ménages de moins de 30 ans); on en déduit la valeur estimée pour les ménages jeunes; la part aidée par les parents est déterminée en multipliant cette valeur par un coefficient déduit de la valeur de FALIMM ( $\lambda=1$  si FALIMM=1, 0,75 si FALIMM=2, 0,5 si FALIMM=3 et 0,25 si FALIMM=4).

(cf. Annexe 5 page 116 pour la définition des variables)

**IMPOTAL1** : imputation économétrique de l'aide alimentaire

$\log(IMPOTAL1) = \log(\lambda) +$

cte	10,8	CCOM4	-0,26	CSPR1	-0,32	TYPS1	-0,56	TYPS6	+0,13	DIPLOM1	-0,06	DIPLOM6	+0,03
CCOM1	-0,35	CCOM5	-0,14	CSPR4	-0,08	TYPS2	-0,81	TYPS7	-0,59	DIPLOM2	-0,21	DIPLOM7	-0,02
CCOM2	-0,35	TAGPR	-0,12	CSPR6	-0,06	TYPS3	-0,12	TYPS8	+0,08	DIPLOM4	+0,04	DIPLOM8	+0,21
CCOM3	-0,34			CSPR7	-0,04	TYPS4	-0,18			DIPLOM5	-0,03		

Remarques : pour ceux que rebuteraient les imputations économétriques, une variante a été calculée utilisant des valeurs forfaitaires. Ces estimations très imprécises ne devraient être utilisées qu'à titre de variante.

On a ainsi deux imputations alternatives :

**IMPUTLOY** : imputation forfaitaire de l'aide alimentaire

pour une personne seule (ou monoparentale) en Ile de France :	12*2 500
pour une personne seule (ou monoparentale) hors Ile de France :	12 *1 000
pour couple (avec ou sans enfant) en Ile de France :	12 *3 500
pour couple (avec ou sans enfant) hors Ile de France :	12 *1 500

et **IMPOTALI** : imputation forfaitaire de l'aide alimentaire

$$IMPOTALI = \lambda * 30\ 000$$

## Annexe 5 : Descripteurs utilisés pour les imputations et les apurements économétriques

Les équations de salaire testées utilisent des variables individuelles et des variables de niveau ménage ; les équations de dépense uniquement des variables de niveau ménage, mais avec de plus la contrainte que ces variables, pertinentes pour expliquer les dépenses de logement ou d'alimentation, puissent être calculées dans l'enquête Budget de famille.

De grandes similitudes existant entre ces variables, cette annexe en regroupe toutes les descriptions. Chaque code donne naissance à des variables "dichotomisées" indicatrices de chaque modalité, les numéros étant décalés de 1 pour les codes prenant la variable 0.

Ces variables n'ont pas été introduites dans le fichier, mais sont faciles à reconstruire.

**S** : sexe

1 : masculin

2 : féminin

variables indicatrices : **S1 S2**

**TYPMEN3** : type de ménage (codé à partir de la variable TYMEN90 de l'enquête Emploi et du nombre de personnes du ménage)

1 : homme seul (modalités 10 et 11 de TYMEN90)

2 : femme seule (20,21)

3 : couple seul (60,70,80,81,90,91 avec 2 personnes)

4 : couple avec 1 enfant (62,72,82,83,92,93, avec 3 personnes)

5 : couple avec deux enfants (62,72,82,83,92,93, avec 4 personnes)

6 : couple avec trois enfants ou plus (62,72,82,83,92,93, avec 5 personnes ou plus)

7 : familles monoparentales (42, 52, 53)

8 : autres ménages

variables indicatrices : de **TYPS1** à **TYPS8**

**cc** : catégorie de commune d'habitat (à partir de TU90 et de DEP)

0 : communes rurales (TU90=0)

1 : Unités urbaines de moins de 20 000 h (1,2,3)

2 : Unités urbaines de 20 à 100 000 h (4,5)

3 : Unités urbaines de plus de 100 000 h (6,7)

4 : Agglomération parisienne (hors ville de Paris) (TU90=8 et DEP différent de 75)

5 : Ville de Paris (TU90=8 et DEP=75)

variables indicatrices : de **CCOM1** à **CCOM6**

**DIPLOPR** : niveau de diplôme de la P.R. (à partir de DIPL1 observé pour la P.R.)

0 : aucun diplôme (DIPL1=71)

1 : CEP (70)

2 : CAP, BEP seul (51)

3 : BEPC (seul ou avec Cap, Bep) (50,60)

4 : Bac professionnel (y c. Brevet professionnel, BEI, BEC, BEA) (42,43)

5 : Bac général (seul ou avec diplôme technique secondaire) (40,41)

6 : 1er cycle universitaire, paramédical, BTS et DUT (de 30 à 33)

7 : Grande école, 2ème ou 3ème cycle universitaire (10,11)

variables indicatrices : de **DIPLOM1** à **DIPLOM8**

**DIPLO** : niveau de diplôme de l'individu (à partir de DIPL1)

0 : aucun diplôme (DIPL1=71)

1 : CEP (70)

2 : CAP, BEP seul (51)

3 : BEPC (seul ou avec Cap, Bep) (50,60)

4 : Bac professionnel (y c. Brevet professionnel, BEI, BEC, BEA) (42,43)

5 : Bac général (seul ou avec diplôme technique secondaire) (40,41)

6 : 1er cycle universitaire, paramédical, BTS et DUT (de 30 à 33)

7 : Grande école, 2ème ou 3ème cycle universitaire (10,11)

variables indicatrices : de **DIPLO1** à **DIPLO8**

**CS1PR** : catégorie socioprofessionnelle -actuelle ou passée- de la P.R. (1er chiffre de CSE -cs pour les actifs- ou de CSA -cs pour les inactifs et les chômeurs- observées pour la P.R.)

0 : sans (inactif n'ayant jamais travaillé)

1 : agriculteur

2 : indépendant non agricole

3 : cadre

4 : profession intermédiaire

5 : employé

6 : ouvrier

variables indicatrices : de **CSPR1** à **CSPR7**

**CS1** : catégorie socioprofessionnelle -actuelle ou passée- (1er chiffre de CSE -cs pour les actifs- ou de CSA -cs pour les inactifs et les chômeurs-)

0 : sans (inactif n'ayant jamais travaillé)

1 : agriculteur

2 : indépendant non agricole

3 : cadre

4 : profession intermédiaire

5 : employé

6 : ouvrier

variables indicatrices : de **CSP1** à **CSP7**

**TAGE1** : tranche d'âge de l'individu

0 : 26 ans et plus

1 : 25 ans et moins

**TAGPR1** : tranche d'âge de la P.R

0 : 26 ans et plus

1 : 25 ans et moins

# INDEX ALPHABETIQUE DES VARIABLES

## —A—

AA1B.....	61
ACARNS1.....	68
ACARQ1.....	68
ACARQ2.....	68
ACARS1.....	69
ACARS2.....	69
ACGE.....	66
ACGF.....	66
ACGQ.....	66
ACGS.....	66
ACGT.....	66
ADA1A-ADA1M.....	61
ADA2A-ADA2M.....	65
ADU1M.....	65
AEMR1.....	62
AEMR2.....	62
AEMR3.....	63
AEMR4.....	63
AEMR5.....	63
AEMR6.....	63
AEPE.....	61
AES1.....	64
AES2.....	64
AESAL.....	64
AESH.....	64
AEST.....	61
AETP.....	64
AII.....	65
AI2.....	65
AII.....	65
AIRE.....	9
AOP1.....	69
AOP2.....	69
AOP3.....	70
AOP4.....	70
AOP5.....	70
AOP6.....	70
AOP7.....	70
APRES1.....	67
APRES2.....	68
ARB.....	106; 111
ARELA.....	62
ATREMB.....	62
ATTPPA1.....	67
ATTPPA2.....	67
ATTPPA3.....	67

## —C—

CAPP68-CAPP97.....	17
CCHO68-CCHO97.....	18
CEM168-CEM197.....	18
CEM268-CEM297.....	18
CETU68-CETU97.....	17
CFCE68-CFCE97.....	18
CHAMPJP.....	104
CHAMPJPM.....	106
CINA68-CINA97.....	19
CLOG68-CLOG97.....	16

COHAB.....	10
COHABJP.....	105
COUPLE.....	107
CPRE68-CPRE97.....	18
CSM.....	83
CSNA68-CSNA97.....	17

—D—

D.....	29
DA.....	51
DAAE1.....	52
DAAE2.....	52
DACAD.....	58
DACS.....	56
DADET.....	58
DAEP1.....	53
DAEP2.....	53
DAFI.....	51
DANAF.....	54
DANQLF.....	56
DANSE.....	55
DANSEN.....	55
DANSET.....	54
DAQ.....	57
DAST.....	57
DATP.....	59
DB.....	51
DBAE1.....	52
DBAE2.....	52
DBCAD.....	58
DBCS.....	56
DBDET.....	58
DBEP1.....	53
DBEP2.....	53
DBFI.....	51
DBNAF.....	54
DBNQLF.....	56
DBNSE.....	55
DBNSEN.....	55
DBNSET.....	54
DBQ.....	57
DBST.....	57
DBTP.....	59
DC.....	51
DCAE1.....	52
DCAE2.....	52
DCCAD.....	58
DCCS.....	56
DCDET.....	59
DCEP1.....	53
DCEP2.....	54
DCFI.....	52
DCNAF.....	54
DCNQLF.....	56
DCNSE.....	56
DCNSEN.....	55
DCNSET.....	55
DCOM68-DCOM97.....	17
DCQ.....	58
DCST.....	57
DCTP.....	59
DD.....	51
DDAE1.....	52
DDAE2.....	53
DDCAD.....	58
DDCS.....	56
DDDET.....	59

DDEP1 .....	53
DDEP2 .....	54
DDEP68-DDEP97 .....	17
DDFI .....	52
DDNAF .....	54
DDNQLF .....	57
DDNSE .....	56
DDNSEN .....	55
DDNSET .....	55
DDQ .....	58
DDST .....	57
DDTP .....	59
DEME1 .....	71
DEME2 .....	71
DEMR1 .....	71
DEMR2 .....	72
DEMR3 .....	72
DEMR4 .....	72
DEMR5 .....	72
DEMR6 .....	72
DPAY68-DPAY97 .....	16
DSAN68-DSAN97 .....	17

—E—

EAIDELOM .....	107
ECCOND .....	11
EDEPUI .....	30
EENCOR .....	30
ENFA68-ENFA97 .....	16
EREPI .....	30
EREP2 .....	30
EREP3 .....	30
EREP4 .....	30
ET .....	10
ETD1-ETM1 .....	27
ETD2-ETM2 .....	27
ETD3-ETM3 .....	28
ETD4-ETM4 .....	28
ETD5-ETM5 .....	29
ETDIP .....	30
ETU1 .....	27
ETU2 .....	27
ETU3 .....	28
ETU4 .....	29
EVENCAL .....	25
EXETUD .....	107
EXREVT .....	107
EXTRCPL .....	13
EXTREJC .....	11

—F—

FAID .....	99
FAIDI .....	106; 112
FAIDIM .....	108
FAIDJP .....	105
FALIM .....	99
FALIMM .....	107
FALLOC .....	101
FALLOCI .....	106; 115
FALLOCIM .....	108
FALLOJJP .....	105
FAUT1 .....	100
FAUTIM .....	107
FAUT2 .....	100
FAUT2JP .....	105
FAUTI2 .....	106; 112

FAUTI2M.....	108
FBABY2JP.....	105
FBABY4JP.....	105
FBABYS1.....	101
FBABYS1M.....	107
FBABYS2.....	101
FBABYS3.....	102
FBABYS3M.....	107
FBABYS4.....	102
FBABYS4M.....	108
FBABYSI4.....	106; 115
FCHOM.....	100
FCHOMI.....	106; 115
FCHOMIM.....	108
FCHOMJP.....	105
FENT.....	99
FENTM.....	107
FEQT.....	99
FEQTM.....	107
FETU.....	101
FETUI.....	106; 115
FETUIM.....	108
FETUJP.....	105
FFS.....	98
FFSM.....	107
FMALA.....	100
FMALAI.....	106; 115
FMALAIM.....	108
FMALAJP.....	105
FOCC.....	98
FOCCM.....	107
FPAR.....	10
FPARJP.....	105
FPDIST.....	96
FPDISTM.....	107
PPFOY.....	97
PPFREQ.....	96
PPFREQM.....	107
FPLOG.....	96
FPLOGM.....	107
FPRES.....	97
FREG1.....	97
FREG1M.....	107
FREG2.....	98
FREG2NOR.....	105
FREG3.....	98
FREGI2.....	106; 112
FREGI2M.....	108
FRMI.....	101
FRMII.....	106; 115
FRMIIM.....	108
FRMIJP.....	105
FSITU.....	97
FTRAV.....	100
FTRAVIA.....	106; 111
FTRAVIAM.....	108
FTRAVJP.....	105
FVET.....	99
FVETM.....	107
FVHC.....	98
FVHCM.....	107

— I —

IMLOC.....	9
IMPUTALI.....	108; 116
IMPUTALI.....	108; 116
IMPUTLOI.....	108; 116

—J—

JFAM84-JFAM97 ..... 20  
 JINT84-JINT97 ..... 20  
 JPAR84-JPAR97 ..... 20  
 JVOU84-JVOU97 ..... 20

—L—

LPRMJP ..... 105

—M—

M2N ..... 33  
 M2ORI ..... 33  
 M3SITU ..... 34  
 MAPRES ..... 35  
 MARI68-MARI97 ..... 15  
 MCPL68-MCPL97 ..... 15  
 MDIPLO ..... 35  
 MDUR ..... 35  
 MFILTRE ..... 33  
 MFORM ..... 34  
 MIDEBA-MIDEBM ..... 34  
 MIP ..... 34  
 MLONG ..... 35  
 MTYPE ..... 34

—N—

NAIA ..... 9  
 NAIACJ ..... 10  
 NAIJJP ..... 105  
 NAIM ..... 9  
 NBENFA ..... 16  
 NBMARI ..... 15  
 NBMCHOM ..... 104  
 NBMCPPL ..... 15  
 NBMETUD ..... 104  
 NBMINAC ..... 104  
 NBMOIS ..... 104  
 NBMTRAVR ..... 104  
 NBSEPA ..... 16  
 NCARRCO ..... 106  
 NCOHAB ..... 10  
 NETRAN ..... 106  
 NFAMI ..... 106  
 NJEUNCO ..... 106  
 NNAIA ..... 9  
 NOI ..... 9  
 NPERSO ..... 106  
 NS ..... 9  
 NUC ..... 108

—O—

OCS ..... 75  
 OCSCL ..... 75  
 ODIM ..... 74  
 ONSEA ..... 76  
 ONUI ..... 74  
 ORG ..... 76  
 ORGCL ..... 76  
 OSTA ..... 75  
 OSUR ..... 74

OTPS.....74

—P—

PAID84-PAID97.....22  
PAPP84-PAPP97.....21  
PAUT.....91  
PAUVAIA1.....108  
PAUVIAMI.....108  
PCDD84-PCDD97.....22  
PCHO84-PCHO97.....22  
PCHOM.....90  
PCHOMA.....90  
PCTC84-PCTC97.....22  
PCTP84-PCTP97.....23  
PDIVO.....90  
PDIVOA.....91  
PEAE.....43  
PEAPP.....43  
PECAD.....48  
PECIRC.....49  
PECS.....46  
PEDEBA, PEDEBM.....43  
PEFINA, PEFINM.....49  
PEHH.....49  
PEMP.....43  
PENAF.....44  
PENQLF.....47  
PENSE.....46  
PENSEN.....45  
PENSET.....45  
PEQ.....48  
PEQUAL.....49  
PESAL.....48  
PEST.....47  
PETP.....48  
PETREMB.....44  
PETSAL.....48  
PETU84-PETU97.....21  
PETYP.....44  
PFRE.....85  
PFREA.....85  
PINA84-PINA97.....23  
PMDCD.....82  
PMDNAI.....83  
PMHC.....82  
PMINC.....82  
PMNIV.....84  
PMNOI.....11  
PMNS.....84  
PMPNAI.....83  
PMSITU.....83  
PMST.....84  
PPDCD.....78  
PPDNAI.....78  
PPHC.....78  
PPINC.....78  
PPNIV.....82  
PPNOI.....11  
PPPNAI.....81  
PPSITU.....81  
PREM.....91  
PREMA.....91  
PRET.....90  
PRETA.....90  
PSNA84-PSNA97.....21  
PSOE.....85  
PSOEA.....85

PSTG84-PSTG97.....	21
--------------------	----

—Q—

QCHAGE.....	37
QCHDUR.....	37
QCHOM.....	37
QCHPE1.....	37
QCHPE2.....	37
QE1.....	37
QE1AGE.....	38
QE1DUR.....	38
QE1TP.....	38
QEAPP.....	38
QECDD.....	39
QEINT.....	38
QENFA.....	39
QESTA.....	38
QGPA1-QGPM1.....	41
QGPA2-QGPM2.....	42
QGPAI1.....	41
QGPAI2.....	41
QJC.....	11
QLAGE1.....	87
QLAGE2.....	88
QLAGE3.....	89
QLCASE1.....	87
QLCASE2.....	88
QLLOIN.....	88
QLMARI.....	88
QLRETOU.....	89
QO.....	39
QOADM.....	40
QOAGE.....	39
QOASS.....	40
QOENT.....	40
QOINT.....	40
QONSA.....	41
QOPAR.....	41
QOTYPV.....	39
QPPLU.....	39

—R—

REPCPL.....	13
REVHAI1.....	106
REVHAIAM.....	108
REVTOIA1.....	108
REVUCIA1.....	108

—S—

S.....	9
SAID84-SAID97.....	24
SAL9697.....	105
SAL9697M.....	108
SAPP84-SAPP97.....	23
SCDD84-SCDD97.....	24
SCHO84-SCHO97.....	24
SCTC84-SCTC97.....	24
SCTP84-SCTP97.....	25
SEPA68-SEPA97.....	16
SETU84-SETU97.....	23
SINA84-SINA97.....	25
SSNA84-SSNA97.....	24
SSTG84-SSTG97.....	23

—T—

TA.....	9
TB.....	10
TP.....	10
TYPOLDM.....	107
TYPOLJ.....	106
TYPOLJCJ.....	107
TYPOLJM.....	107

—V—

VAUTR.....	94
VAUTRA.....	94
VCOU1.....	85
VCOU2.....	85
VENF.....	86
VENF1.....	86
VENF2.....	86
VENF3.....	86
VENF4.....	87
VENF5.....	87
VENFA.....	86
VFAMIL.....	93
VFAMIA.....	93
VFINA.....	92
VFINAA.....	92
VJUST.....	93
VJUSTA.....	93
VNOI.....	10
VPAR.....	89
VPAR1.....	89
VPB.....	92
VPROF.....	93
VPROFA.....	94
VPROP1.....	89
VPROP2.....	89
VSANT.....	91
VSANTA.....	91
VSENTI.....	92
VSENTIA.....	92